

Essai sur l'opinion publique en Belgique de 1815 à 1830

Auteur(s), créateur(s), collaborateur(s) : Harsin, Paul (1902-1983)

Type d'objet représenté : Livre, monographie

Lieu de création de l'objet original : Charleroi (Belgique)

Identifiant(s) : 038638B (cote ULiège); 700508469 (code-barres ULiège)

Organisme ayant financé la numérisation : Université de Liège

Accès ouvert - Domaine public

URL permanente : <http://hdl.handle.net/2268.1/2153>

Les reproductions numériques disponibles sur DONum sont en faible résolution, facilitant le téléchargement. Des fichiers de haute qualité peuvent être obtenus sur conditions, via notre formulaire de contact (feedback). Certaines de ces reproductions peuvent être payantes. Un devis vous sera envoyé par courriel.

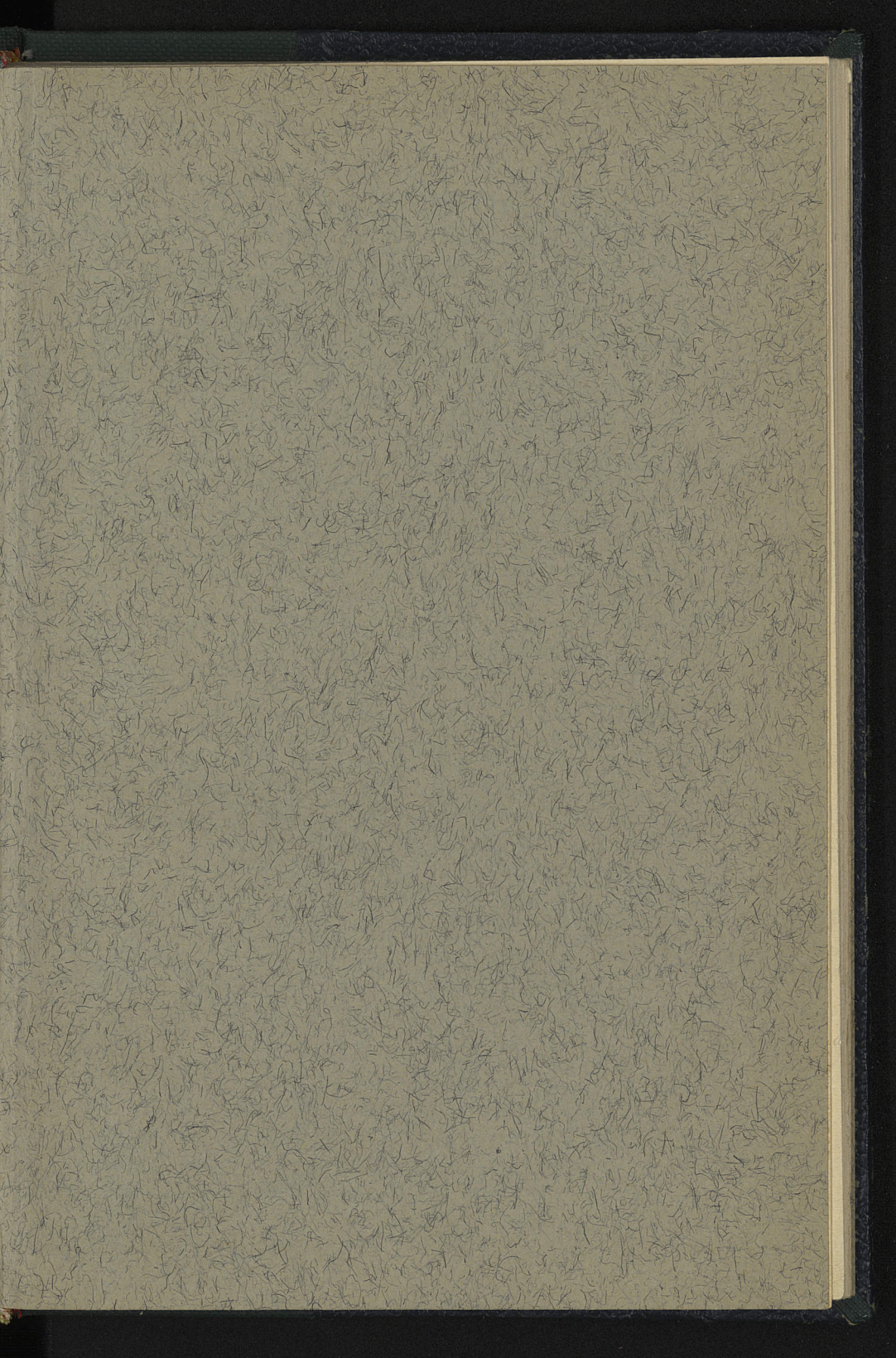
Les documents disponibles sur DONum peuvent être protégés par le droit d'auteur. Ils sont soumis aux règles habituelles de bon usage.

38638B

P.HARSIN

OPINION
PUBLIC
EN BELGIQUE

38.638 B



38638

PAUL HARSIN
CHARGÉ DE COURS A L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

ESSAI
SUR
L'Opinion publique en Belgique
de 1815 à 1830.

ÉDITIONS DE « LA TERRE WALLONNE »

18, Rue de la Montagne

CHARLEROI

1930

LA TERRE WALLONNE

Fondée en 1919.

Pendant 10 années, la T. W. s'est consacrée — non sans y acquérir quelque autorité — à la vie de nos provinces dont elle a étudié le passé, les hommes et les œuvres et dont elle a suivi le développement matériel, social, intellectuel, moral et religieux.

Sans rien renier de son activité antérieure, sans renoncer pour cela à défendre et à illustrer la petite patrie qui lui a donné son nom, la T. W. est passée du plan régionaliste sur le plan catholique.

Fidèle aux enseignements de l'Église, adhérent de tout cœur aux directions pontificales, avertie, d'autre part, des aspirations et des besoins de l'époque, en communion avec tout ce que celle-ci a de sain, de puissant, de généreux, la T. W. revendique pour le catholicisme éternel — c'est-à-dire pour un catholicisme jeune, vigoureux, hardi, compréhensif — le droit et la possibilité de marquer de son sceau l'évolution qui se précipite.

L'action sociale chrétienne n'a que faire des timidités et des compromis auxquels, ici et là, on veut la lier : Le rôle de la T. W. est d'entretenir l'esprit de *Rerum novarum*, de confronter les tendances et les théories de notre temps avec nos principes et de proposer les solutions qui en découlent. Pas de conservatisme figé, sous prétexte d'ordre ; un audacieux réalisme qui, par delà les formules vidées de leur sens et les méthodes surannées, les combinaisons politiques, poursuit l'instauration d'un ordre chrétien.

La T. W. collabore au mouvement qui tend au rapprochement des peuples et à l'organisation de la paix entre les États. Ici encore, c'est à la doctrine catholique — et spécialement à l'encyclique *Ubi arcano Dei* — qu'elle demande la justification de son action. Entre le nationalisme, fauteur de haines et de guerres, et l'internationalisme qui puise dans la charité son principe et ses lois, notre choix est fait. Aussi, nous faisons crédit et nous voulons coopérer à toutes les expériences et à toutes les entreprises pacifiques : S. D. N., élimination de la guerre, fédération européenne, paix économique, échanges intellectuels, aspirations des peuples indigènes et des colonies.

En outre, et dans le même esprit de rénovation, rien d'humain et de catholique ne nous demeure étranger : philosophie, littérature et beaux-arts — politique et sociologie — questions internationales et vie catholique à l'étranger — questions religieuses sous leur aspect pratique et social font l'objet d'études critiques ou documentaires et de chroniques régulières.

La « Terre Wallonne » paraît en fascicules mensuels de 64 pages in-8°.

L'abonnement annuel : 30 francs, 18, rue de la Montagne Charleroi.

Numéro spécimen gratuit sur demande.

Don de l'auteur

28. 8. 41.

PAUL HARSIN

CHARGÉ DE COURS A L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

38638 B

ESSAI

SUR

L'Opinion publique en Belgique
de 1815 à 1830.

ÉDITIONS DE « LA TERRE WALLONNE »

18, Rue de la Montagne

CHARLEROI



1830
rouve
susci-
t per-
ments
ndir la

e nous
cente-
-même
encore
émunir
ttes in-
emplet,
entielle.

l'autre
rs facile
nion pu-
séquent
publique
diverses
chercher
mer que
rits ? Et
ndent-ils

PAUL HARRIS
CHARGÉ DE COURS A L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

ESSAI

sur

L'Opinion publique en Belgique

de 1815 à 1830.

EDITIONS DE « LA TERRE WALLONNE »

15, Rue de la Montagne

CHARLEROI

ESSAI SUR L'OPINION PUBLIQUE EN BELGIQUE DE 1815 A 1830.

Une étude sur l'opinion publique belge de 1815 à 1830 n'est peut-être pas chose absolument nouvelle. On en trouve quelques éléments épars dans diverses publications suscitées par les événements de 1830. Mais jusqu'à présent personne ne semble s'être soucié de recueillir ces renseignements dans un travail d'ensemble, encore moins d'approfondir la question par la consultation des sources originales.

C'est un premier essai d'une étude de ce genre que nous voudrions présenter ici pour la commémoration du centenaire de notre Révolution. Le sujet ne laisse pas en lui-même d'être délicat. D'abord, ces événements ne sont point encore tellement éloignés de nous qu'on ne doive se prémunir contre les sollicitations de l'esprit de parti. Les luttes intérieures, dont notre histoire contemporaine est remplie, prennent dès cette période leur physionomie essentielle. Dans l'appréciation de l'attitude de l'une ou de l'autre personnalité, l'objectivité parfaite n'est pas toujours facile à observer. D'un autre côté, la notion même d'opinion publique est extrêmement malaisée à définir et par conséquent à exprimer. Il y a en général plus d'une opinion publique et il n'est point permis de ne pas tenir compte de ses diverses nuances parfois contradictoires. Où enfin faut-il chercher l'expression de ce sentiment ? Oserions-nous affirmer que nous en possédons toujours des témoignages écrits ? Et ces témoignages, parvenus jusqu'à nous, nous en rendent-ils un compte fidèle ?

Pour l'élaboration de ce travail, nous avons eu recours à trois catégories de sources bien distinctes. D'abord les journaux ou feuilles périodiques qui ont vu le jour de 1815 à 1830 (1). Ensuite, les correspondances diplomatiques des ambassadeurs étrangers qui résidaient dans les Pays-Bas. Enfin, les notes et rapports des autorités administratives qui renseignaient le gouvernement.

Dans quelle mesure ces sources nous fournissent-elles des éléments utilisables et sûrs ?

Pour ce qui concerne les correspondances diplomatiques, les renseignements qu'on y trouve présentent un caractère d'un sérieux indéniable. La mission d'un ambassadeur est précisément de fournir à son gouvernement des données d'une exactitude éprouvée. Toutefois, ne perdons pas de vue que le diplomate étranger n'est pas toujours très averti des manifestations souvent originales du sentiment public, qu'il a une tendance à ne considérer que la capitale où il réside et non le reste du pays et qu'au surplus sa tâche est beaucoup plus de négocier et d'observer l'attitude d'un gouvernement, que de chercher à connaître l'opinion des masses. C'est ainsi qu'à raison des institutions plus libérales de leurs pays respectifs, les correspondances des ambassadeurs anglais et français sont plus précieuses que celles des agents prussiens et autrichiens. Encore, convient-il de ne rien exagérer à cet égard.

Les données que l'on trouve dans les rapports des fonctionnaires ou d'administrations locales sont évidemment plus topiques. Emanant de gens dont la mission consiste précisément à éclairer les autorités sur le sentiment national et qui se trouvent en contact permanent avec les populations elles-mêmes, elles revêtent en général un caractère sûr et précis. Sans doute, faut-il tenir compte d'un

(1) Ajoutons-y les ouvrages ou brochures publiés de 1815 à 1830 qui fournissent quelques détails sur l'état de l'opinion : ils ne sont d'ailleurs pas nombreux.

excès de zèle possible et d'une tendance à la perspicacité exagérée, et aussi du désir pour l'agent de se faire bien venir de ses chefs ; mais néanmoins on ne pourrait trop apprécier cette catégorie de renseignements (1).

Restent les journaux. Ici la question est plus délicate.

Il existe d'abord certaines feuilles créées par le gouvernement et qui sont les organes de sa pensée officielle. D'autres reçoivent des autorités certaines suggestions ou sont simplement d'opinion favorable aux tendances du pouvoir. D'autres enfin sont pleinement indépendantes de celui-ci. Parmi ces journaux, les uns sont nettement catholiques, d'autres ouvertement libéraux ou anticléricaux, d'autres encore plus ou moins neutres. Expriment-ils le sentiment national ou, tout au moins, celui de l'opinion publique dominante ? Pour cette période, nous croyons pouvoir répondre affirmativement. Un publiciste l'écrivait en 1829 : « Les journaux ne sont et ne seront jamais que les miroirs réflecteurs des idées qui circulent sans leur appartenir, et, qu'on me passe le mot, les greffiers du public, quelquefois plus hardis, quelquefois plus timides que la nation, selon le temps, mais toujours d'accord avec elle, sous peine de mort » (2). Nous aurons l'occasion d'illustrer de bien des exemples ces paroles, mais, dès à présent, il est nécessaire de répondre à une objection préjudicielle.

Ces journaux sont assurément une source essentielle de renseignements. Mais étaient-ils susceptibles d'intéresser l'opinion publique ? Celle-ci était-elle assez éclairée pour y retrouver ses propres préoccupations ? Existait-il seulement

(1) La plupart des renseignements de ces deux catégories que nous reproduisons seront empruntés à la publication capitale de M. Colenbrander, *Gedenkstukken der algemeene geschiedenis van Nederland* (1795-1840), 8^e série (3 volumes) et 9^e série (2 volumes) que nous citerons désormais sous cette seule forme : *Gedenkstukken*.

(2) VAN HERBERGHEM, *Coup d'œil sur le royaume des Pays-Bas en 1829* Bruxelles, 1829), p. 7. Cfr. CHARLES WHITE, *Révolution belge de 1830*, tr. fr., t. I (1836), p. 261.

un véritable esprit public dans les provinces belges ? Et, enfin, ces feuilles étaient-elles lues en fait ? Étaient-elles largement répandues ?

Nous voudrions nous arrêter quelque peu à ces observations.

Dans la littérature du temps et même dans la littérature historique en général, on rencontre cette opposition banale entre l'existence d'un esprit public dans les provinces néerlandaises et le défaut de cet esprit dans les provinces belges. Veut-on dire par là le sentiment national ? Mais ce sentiment, très vif chez les Hollandais, n'est pas du tout absent en Belgique. Faut-il seulement rappeler l'œuvre de 1790, la proclamation des États-Belgiques-Unis, ou encore les manifestations collectives d'opinion sous le régime français et surtout les difficultés insurmontables de l'« amalgame » en 1815 sur lesquelles nous avons des témoignages formels que nous allons signaler. Il est seulement vrai de dire que cet esprit national a toujours eu en Belgique des formes particulières et qu'il n'a jamais correspondu à une œuvre de centralisation étatiste ni à un régime international de pleine indépendance.

Mais veut-on dire par esprit public le sentiment de la liberté en matière politique, la pleine conscience d'une autonomie interne ? Dans ce cas, rien ne serait plus faux que l'opposition prétendue entre Belgique et Hollande. C'est le contraire qui est vrai. Il n'y a rien de plus inexistant que cet esprit public dans les provinces néerlandaises. Et la preuve n'en est pas difficile à fournir. Tous les griefs politiques (liberté de la presse, jury, responsabilité ministérielle, etc.) dont les provinces du sud réclamèrent le redressement n'avaient aucune importance dans les provinces du Nord. Des 83 journaux ou écrits périodiques qui florissaient vers 1825 en Hollande, un seul, le *Bijenkorf* de La Haye fut un organe d'opposition libérale (1). Vox clamans in de-

(1) Et encore ; ainsi le 3 juillet 1830 le *Catholique des Pays-Bas* écri-

serto ! Des 33 feuilles qui paraissaient à Amsterdam, à l'exception de deux ou trois gazettes rédigées par le gouvernement, la politique était ou absente ou réduite à la portion congrue. Si les Belges ont été seuls à réclamer des libertés et des garanties, ce n'est pas seulement parce que le régime français avait eu chez eux des conséquences plus profondes, c'est aussi parce que ces revendications étaient une tradition nationale chez ceux d'entre eux qui avaient fait partie de l'ancienne principauté de Liège. Et l'histoire de l'opinion publique de 1815 à 1830 va le démontrer surabondamment.

Encore est-il nécessaire de prouver que les journaux politiques pouvaient s'adresser à une partie notable du public, problème qui est lié à celui du degré de l'instruction générale.

Il est également banal, à cet égard, d'opposer l'instruction des Hollandais à l'ignorance des Belges. Mais il n'y a peut-être là qu'un cliché dont les effets pourraient être trompeurs.

Pour l'instruction primaire, sans que l'on puisse apporter de chiffres tout à fait précis, il est évident qu'elle était beaucoup plus répandue dans les Provinces-Unies que dans les Pays-Bas autrichiens à la fin de l'ancien régime. Cette situation se modifia lentement et la statistique officielle nous donne les chiffres suivants d'élèves fréquentant l'école primaire par 1000 habitants pour l'année 1825-1826.

Drenthe	154	Hainaut	96
Overijssel	152	Zélande	96
Groningue	134	Hollande sept.	95
Frise	123	Hollande mérid.	91

vait : « Seul, entre tous les journaux du Nord, le Bijenkorf s'efforce d'attirer l'attention du public sur les prochaines assemblées des États provinciaux et sur les élections aux États-Généraux. » Les critiques de ce journal sont d'ailleurs toujours fort modérées.

Luxembourg	117	Anvers	85
Namur	111	Brabant mérid.	75
Gueldre	108	Flandre orientale	64
Brabant septent.	106	Limbourg	66
Utrecht	97	Liège	64
		Flandre occid.	57

Les provinces néerlandaises ont donc en général conservé leur supériorité mais celle-ci n'est plus aussi accusée. Constatons d'ailleurs que les 32 départements français les plus avancés à ce point de vue ne fournissent à cette époque que 56 élèves par 1000 habitants. Remarquons enfin que si les provinces de Liège et de Limbourg sont parmi les plus mal partagées pour l'instruction élémentaire, il est curieux d'observer qu'elles seront les plus avancées au point de vue de l'esprit public.

D'ailleurs, si la proportion de l'instruction générale est de 109 à 79 entre les provinces septentrionales et les provinces méridionales, cette différence ne s'explique que par l'enseignement primaire. Car, pour l'enseignement moyen, il faudrait renverser la proportion.

Voici, en effet, pour la même année 1825-1826, les chiffres de la population ayant fréquenté des athénées, collèges ou écoles industrielles, par 1000 habitants.

Limbourg	24	Overijssel	7
Hainaut	23	Gueldre	6
Namur	21	Frise	6
Liège	18	Hollande sept.	5
Anvers	17	Groningue	5
Luxembourg	17	Hollande mérid.	5
Brabant mérid.	16	Drenthe	4
Brabant septent.	12	Flandre occ.	3
Utrecht	9	Flandre or.	3
		Zélande	2

Alors que pour les provinces hollandaises, le 10^e et même le 20^e seulement des enfants qui ont fréquenté l'école primaire continuent leurs études, pour les provinces de Liège et de Limbourg la proportion est du tiers, pour celles de Namur et de Hainaut du cinquième !

Au total, 1550 élèves ont fréquenté des établissements d'enseignement moyen dans le nord, et 5.498 dans le midi.

En ce qui concerne les universités, on a dénombré 1232 étudiants en 1825-1826 dans les 3 établissements du nord (et 1381 en 1828-1829) et 1413 dans les 3 du midi (et 1557 en 1828-1829). Mais si l'on veut exclure les étudiants en théologie des universités du nord et les pensionnaires du collège philosophique de Louvain (1), on trouve une proportion de 9 à 13 qui n'est pas très différente de celle de la population des deux États.

Il est par conséquent inexact de soutenir que la Belgique était infiniment plus arriérée que la Hollande sous le rapport de l'instruction : pour l'enseignement primaire, elle était en état d'infériorité, mais pour les autres, ceux qui importent pour l'objet de notre étude, elle était loin de le céder aux provinces septentrionales.

Il existait donc en Belgique un public restreint, mais pas plus que nulle part ailleurs, susceptible de s'intéresser aux problèmes politiques.

S'y est-il en fait intéressé ? La question revient à se demander dans quelle mesure les journaux politiques étaient lus. Sans vouloir anticiper sur les résultats des recherches que nous allons entreprendre quant à la nature, la valeur et la répartition des feuilles périodiques, notons simplement ici quelques chiffres.

En 1829, trois des principaux journaux du pays, le *Courrier des Pays-Bas*, le *Courrier de la Meuse* et le *Poli-*

(1) On sait que le Collège philosophique a été mal fréquenté et que beaucoup de Belges se destinant au sacerdoce sont allés faire leurs études à l'étranger.

tique tiraient respectivement à 1110, 850 et 550 exemplaires. En 1830, à cause de la révolution sans aucun doute, le tirage du *Courrier de la Meuse* et du *Politique* atteignit respectivement 1351 et 1226 numéros, mais retomba à 989 et à 857 l'année suivante. Ces chiffres paraîtront très bas aux lecteurs de 1930. Ils n'avaient pourtant rien que de très commun. Ainsi, à Paris, ville du monde où la presse était en 1830 la plus répandue, si le principal journal, le *Constitutionnel* tirait à 16.000 exemplaires et si le *Journal des Débats* tirait à 9000, le *Temps* ne tirait qu'à 4000, le *Figaro* à 2.300, le *National* à 1590, l'*Universel* à 1000, le *Nouveau Journal de Paris* à 1300. Le *Times*, principal organe de la presse anglaise, ne tirait en 1830 qu'à 7.000 numéros.

Il faut d'ailleurs tenir compte du prix élevé de l'abonnement (3 ou 4 fois plus fort qu'en 1913) et du fait que la vente au numéro n'existait pas encore en Belgique. Le même journal passait par plusieurs mains et les chiffres du tirage n'exprimaient qu'une valeur relative.

Après ces considérations générales, nous pouvons entrer dans le vif du sujet.

Pour la plus grande clarté de l'exposition, nous diviserons cette étude en trois parties. Dans la première, nous examinerons l'état de l'opinion publique au moment de la constitution du royaume des Pays-Bas et nous rechercherons ses manifestations pendant la période qui va de 1815 à 1820 environ. Dans la deuxième, nous suivrons l'évolution de cette opinion jusqu'au moment de l'union des oppositions, c'est-à-dire vers 1828. Dans la troisième, nous décrirons les témoignages de l'épanouissement de l'esprit public de 1828 à 1830.

PREMIÈRE PÉRIODE

1815-1820

Tout le monde sait que la constitution du royaume des Pays-Bas correspondait en 1814 à une nécessité européenne, au sortir des guerres de la coalition contre la France. Guillaume I reçut de la Sainte-Alliance la délicate mission d'« amalgamer » deux peuples très différents. Un fait qui doit frapper l'historien, c'est que l'impossibilité de cette tâche fut dès l'abord reconnue par tous les diplomates étrangers.

Le 15 décembre 1814, l'ambassadeur prussien écrit à Frédéric-Guillaume III :

Il n'est que trop vrai que l'opinion publique en Belgique se prononce de plus en plus contre la réunion avec la Hollande... Sans l'extrême antipathie mutuelle qui s'est emparée des deux peuples, la réunion serait un bienfait pour les deux nations et un moyen de créer une barrière puissante entre la France et le Nord de l'Allemagne. Mais avec ce sentiment, il est douteux si ce but sera atteint ; il serait même possible que cet antagonisme national affaiblît les ressorts de la puissance qu'ils pourraient développer (1).

L'ambassadeur autrichien écrit à Metternich, le 7 novembre 1815 :

Si l'on demande ce que les Belges veulent après tout, on ne peut répondre autre chose si ce n'est qu'ils ne veulent pas être Hollandais, car leur amour-propre, blessé par leur réunion à un aussi petit pays, leur fait envisager leurs rapports avec la Hollande comme des rapports de provinces (2).

(1) *Gedenkstukken*, 1813-1815, n° 274.

(2) *Ibidem*, 1815-1825, t. I, n° 524.

Et il revient sur cette idée le 5 novembre 1816 :

Le mal est sans remède, puisqu'on est parti dès le principe de la fausse idée d'un amalgame moral et politique de deux pays diamétralement opposés l'un à l'autre sous le rapport de la religion, des mœurs, de la nature du sol et de l'industrie et qu'on n'a pas compris (ce dont l'exemple de la monarchie autrichienne donne la preuve la plus saillante) qu'un Etat peut se composer de provinces diverses, différemment administrées dans leur intérieur, dont l'action, développée par un régime analogue à chacune d'elles acquiert un surcroît de force dans le centre. (1)

L'ambassadeur français mande au duc de Richelieu le 22 mars 1816 :

« On peut prévoir que... l'amalgame de ces deux pays éprouvera d'immenses difficultés ; avec le temps on parvient à fondre une petite partie dans un grand tout, mais on n'effacera jamais la ligne de démarcation de deux peuples qui se balancent presque également (2).

L'ambassadeur russe est encore plus affirmatif. Le 5 décembre 1816, il écrit à Nesselrode :

Belges et Hollandais se haïssant réciproquement s'accordent cependant sur un point : que l'amalgame de deux pays composés d'éléments trop hétérogènes est absolument impossible et qu'il faut à chacun d'eux une administration particulière conforme à sa nature (3).

Et en juillet 1817, Czernicheff répète à Alexandre I :

Si jamais deux nations... n'ont absolument rien eu de commun en fait de caractère, de mœurs et d'intérêts, ce sont les Hollandais et les Belges et cependant ils sont destinés à vivre sous le même gouvernement et dans les rapports les plus directs et les plus intimes. Ni le temps ni tous les efforts du Roi ne les rapprocheront jamais. C'est moralement et c'est physiquement impossible (4).

Cet état de l'opinion publique, peu favorable au gouverne-

(1) *Ibidem*, n° 566.

(2) *Gedenstukken*, n° 217. Certains de ces textes avaient déjà été publiés par M. POULLET dans la *Revue générale* de 1896.

(3) *Ibidem*, n° 689.

(4) *Ibidem*, n° 723.

ment, était pour une grande part une conséquence de la question religieuse. La loi fondamentale avait été rejetée par les notables belges à cause de la perte du rang prééminent qu'avait occupé jusqu'alors l'Église catholique. Mais les questions politiques avaient aussi joué leur rôle. L'espèce de subordination à la Hollande qu'impliquait le nouveau régime révoltait les esprits. C'est ce qu'affirme d'ailleurs le ministre de la police De Thiennes dans un rapport au Roi (1). C'est ce qu'explique assez clairement un autre rapport du 19 décembre 1816 : le parti favorable à la réunion avec la Hollande est fort peu important, celui qui souhaite la réunion à la France est nombreux et se recrute dans les classes industrielles et commerçantes ; mais celui qui rêve de l'indépendance s'appuie sur les propriétaires, sur le clergé, sur les professions libérales et sur les gens de la campagne et se renforce d'ailleurs dans ses vues des membres du deuxième parti (2).

Pour trouver les traces de cette opinion publique, adressons-nous à la presse. Car ce n'est guère dans les discussions parlementaires qu'on en pourrait relever des manifestations significatives. Il y a bien une opposition belge assez notable, dirigée par Dotrengé et Reyphins, qui se cantonne sur le terrain financier et se confine en un anticléricalisme étroit, nullement désagréable pour le pouvoir. Aucun débat important comme ceux que l'on verra plus tard sur le régime de la langue, de la presse ou de l'enseignement, n'est d'ailleurs à noter.

La loi fondamentale reconnaissait la liberté de la presse, mais un arrêté de 1815 en avait limité l'exercice. Il y était dit : « tous ceux qui débiteront des bruits, annonces ou nouvelles qui tendraient à alarmer ou à troubler le public..., tous ceux qui chercheront à susciter entre les habitants la défiance, la désunion ou les querelles, ou à exciter du dé-

(1) *Ibidem*, 1815-1825, t. II, n° 2.

(2) *Gedenkstukken*, n° 94.

sordre ou une sédition, seront punis d'après la gravité soit séparément, soit cumulativement de l'exposition pendant une heure à six, de la dégradation, de la marque, de l'emprisonnement d'un an à dix ans, ou d'une amende de 100 à 10.000 florins ». De plus ces peines étaient prononcées par une cour spéciale formée de magistrats révocables, qui ne fut abolie qu'en 1818.

On conçoit que, dans de telles conditions, il était malaisé pour la presse belge d'adopter une attitude franchè. La moindre critique, fondée ou non, pouvait passer pour une tentative de semer l'alarme ou la désunion et tombait sous le coup de la répression.

Mais la presse belge alors existante pouvait-elle se croire capable de jouer un rôle politique ? De quoi se composait-elle ?

La réponse à ces questions n'est pas chose facile. Un dénombrement complet et exact des organes de la presse belge pendant cette période nous fait encore défaut. En 1845, Wazée publia un *Essai historique et statistique sur les journaux belges*, très méritoire et toujours précieux quoique fort incomplet. Depuis lors, certaines études locales de valeur — telles celles d'U. Capitaine sur les journaux liégeois et d'E. Matthieu sur les journaux tournaisiens — font regretter qu'elles ne soient pas plus nombreuses. On trouve des éléments fort utiles dans la nomenclature des journaux poursuivis, dressée sommairement par de Brouckère dans son discours du 27 novembre 1828, reprise par Friedlander (*Ueber die belgische Revolution*, Paris, 1834) et remarquablement mise au point par M. Sautyn Kluit (1) en 1892. C'est en nous aidant de tous ces éléments que nous nous efforcerons, non pas d'être complet, mais de ne rien omettre d'essentiel.

(1) *Dagblad-vervolgingen in Belgie 1815-1830* (pp. 307-394 du tome VI, 3^e série, des *Bijdragen voor vaderlandsche Geschiedenis en Oudheidkunde*).

Tout d'abord, le gouvernement avait fondé en 1815 un organe officiel sous le nom de *Gazette générale des Pays-Bas* qui s'appela successivement *Journal général des Pays-Bas* (1818-1820), *Impartial* (1820), *Journal de Bruxelles* (1820-1827) et *Gazette des Pays-Bas* (1827-1830). Pour la période qui nous occupe, cette feuille n'offre que bien peu d'intérêt au point de vue politique, elle se bornait à insérer les nouvelles officielles communiquées par le gouvernement. Aussi n'était-elle point susceptible d'influencer l'opinion publique.

C'est pourquoi le pouvoir eut fréquemment recours à d'autres organes, les uns déjà existants, les autres créés pour la circonstance, afin d'agir sur l'esprit des populations. Ainsi, en novembre 1818, il eut recours à un prêtre français défroqué et marié, Rioust, pour créer à Gand un journal de soutien, le *Véridique*. Une lettre du bourgmestre de Gand nous apporte de piquants détails sur cette tentative qui n'eut d'ailleurs aucun succès (1). En juin 1819, Rioust devait cesser sa publication, dont il ne parvenait pas à obtenir l'échange, pas plus qu'il n'avait réussi à obtenir des libraires l'envoi de livres sur la politique à analyser (2). Rioust prit alors, le 1^{er} avril 1820, la direction de la feuille officielle, appelée par lui l'*Impartial*, qui, le 1^{er} octobre suivant, devenait le *Journal de Bruxelles*.

Parmi les autres journaux on peut distinguer deux caté-

(1) « Jusqu'à ce jour, écrit le bourgmestre à Van Maanen le 6 décembre 1818, les premiers numéros du journal de Rioust sont très insignifiants. Il eût été imprudent de faire voir sa livrée et de faire paraître ses couleurs dès les premiers moments de la publication de ce journal, sans ces précautions le public eût pu y entrevoir ce que l'on doit soigneusement lui cacher. Le n° de demain donnera un article sur l'Esprit public. Cet article est loin de renfermer tout ce qu'il devrait dire, mais on doit aller crescendo et cette matière inépuisable fournira des articles plus serrés, qui paraîtront successivement et sans affectation. Je veillerai soigneusement à ce que Rioust remplisse les vues du gouvernement » (*Gedenkstukken* 1815-1825, t. II, n° 393).

(2) *Gedenkstukken*, 1815-1825, t. II, n° 400, Rioust à Van Maanen, le 17 avril 1819.

gories. La première comprend ceux qui paraissaient déjà sous le régime français : par exemple, le *Journal de la province de Liège*, le *Journal de la Province de Limbourg*, le *Journal d'Anvers et de la province*, le *Journal de Gand*, l'*Oracle* (Bruxelles), etc. Ces feuilles avaient connu le régime napoléonien et s'en ressentaient toujours : c'est à peine si elles osaient aborder un sujet politique quelconque, même relatif à l'étranger.

La seconde comprend les journaux qui virent le jour en 1814 et en 1815 à la faveur du régime plus libéral institué après la chute de Napoléon. Ce furent notamment le *Journal de la Belgique* (Bruxelles), le *Surveillant* (Bruxelles), le *Journal de la province de Hainaut* (Mons), le *Journal de Louvain*, le *Mercure* (Liège), l'*Antwerpsche Nieuwsblad*, le *Journal constitutionnel de la province d'Anvers*, le *Mercure d'Anvers*, le *Standaard van Vlanderen* (Bruges), la *Nieuw Gazette van Brugge*, le *Journal politique, administratif, judiciaire, commercial et littéraire de la Flandre orientale et occidentale*, etc.

Parmi ces feuilles, il en est qui furent essentiellement locales et dépourvues d'action quelconque. D'autres avaient un rayonnement plus grand, sans cependant passer pour des organes politiques véritables : ainsi le *Journal de la Belgique*, propriété de Rampelberg, ou le *Mercure du Royaume des Pays-Bas* fondé à Liège par de Ceulleneer le 1^{er} septembre 1815. Mais ce qu'il importe de constater c'est la place prise par les organes créés ou rédigés par des Français.

Au lendemain de la restauration des Bourbons, beaucoup de publicistes ou d'hommes d'Etat suspects de jacobinisme se réfugièrent en Belgique. Ils firent des Pays-Bas leur base d'opérations dans la guerre de plume qu'ils entreprirent contre le gouvernement de Louis XVIII. Leur rôle fut extrêmement important dans la rédaction des journaux belges. Ils récoltèrent d'ailleurs, par leurs outrances de plume, bon

nombre de condamnations qu'il faudrait se garder de mettre à l'actif d'une opposition spécifiquement belge.

-Ainsi, les rédacteurs du *Nain Jaune*, Cauchois-Lemaire, Guyet, etc, ayant été obligés de cesser leur publication à Paris et de se réfugier à Bruxelles, y reprirent en 1816 l'édition de leur feuille sous le titre « *Le Nain Jaune réfugié* » qui, le 12 novembre 1816, fusionna avec le *Mercure Surveillant* de De Ceulleneer (1) pour devenir le *Libéral* et bientôt après (1^{er} mars 1817) le *Vrai Libéral* qui s'adjoignit un conventionnel du nom de Pocholle pour la rédaction. C'est ce journal qui devint le 6 août 1821 le fameux *Courrier des Pays-Bas*.

Le *Journal constitutionnel d'Anvers* était dirigé par le Français Jouan, le *Journal de Gand* était rédigé par le Français Pezeux qui subit plusieurs condamnations pour avoir attaqué la Sainte-Alliance.

Le Français Guillaume Lallemand, qui dirigeait à Paris l'*Aristarque français*, vint participer à la rédaction du *Journal des deux Flandres*, et plus tard du *Vrai Libéral*. Les Français Brissot-Thivars et Harel du Tancrel participèrent à la rédaction du *Mercure surveillant*, puis du *Libéral* et du *Journal constitutionnel d'Anvers*. Le Français Perrin fonda, le 24 septembre 1818, le *Journal de Verviers* et d'autres alimentèrent les feuilles tournaisiennes.

Il serait vain de vouloir chercher les traces d'un esprit national dans ces journaux. Ils s'intéressent avant tout aux affaires de France, accessoirement à celles d'Europe, exceptionnellement à celles des Pays-Bas. Toute cette littérature ne peut que donner le change sur l'opinion publique de nos provinces. Mais, il faut bien le dire, si nous ouvrons l'un des

(1) Le 1^{er} avril 1816 le *Mercure du royaume des Pays-Bas* (Liège) et le *Surveillant* (Bruxelles) avaient fusionné, pour paraître sous le titre de *Mercure surveillant* à Liège. Le directeur, de Ceulleneer, transporta sa feuille le 11 octobre 1816 à Bruxelles après un procès qui fit beaucoup de bruit.

journaux nationaux, le *Journal de Liège* de Desoer ou le *Journal de la Belgique*, on reste confondu devant leur peu d'intérêt, leur manque d'articles de fond, leur indifférence politique. Faudrait-il en conclure que, de 1815 à 1820 environ, l'opinion publique fut inexistante en Belgique?

Il n'en serait ainsi que si nous n'avions pas pendant ces années deux organes, un peu différents de forme de ces journaux, deux périodiques paraissant par petites livraisons et sur lesquels il convient que nous nous arrêtions.

Le 1^{er} janvier 1815, paraissait à Bruges le premier fascicule du *Spectateur belge* de l'abbé Léon de Foere. Le 2 février 1815, le premier numéro de l'*Observateur de la Belgique* sortait de presse à Bruxelles.

A des titres divers, ces deux publications sont non seulement l'expression des deux tendances alors dominantes de l'opinion nationale, mais ont tenté dans des conditions ingrates et difficiles de réaliser une sorte d'union belge qui ne sera reprise qu'une dizaine d'années plus tard.

L'*Observateur* parut d'abord deux fois par semaine, du 2 février au 30 avril 1815, puis, à des époques indéterminées, par petits fascicules réunis en volumes trimestriels. La collection comprend 20 volumes en 529 numéros. Trois avocats, Doncker de Tournai, d'Elhoungue de Louvain et Van Meenen de la même ville, constituaient sa rédaction responsable.

Sa tendance fut libérale modérée et même unioniste avant la lettre. S'occupant essentiellement de politique nationale, il reproduisait intégralement les débats des États-Généraux.

Rien n'indiquait au début qu'il serait un organe d'opposition. Enchanté des principes proclamés par la Loi fondamentale, il estima que la presse jouissait d'un régime de liberté suffisante et que l'avenir pouvait être envisagé avec confiance. Mais, dès l'année 1816, le ton changea.

D'abord, il estima que les journalistes des Pays-Bas s'occupaient beaucoup trop exclusivement des nouvelles

de France (1). En 1818, il revenait avec énergie sur la carence de la presse nationale qui ne savait que piller les journaux de Paris. « Ne serait-il pas temps d'avoir enfin un journal belge », s'écriait-il en constatant le silence gardé par les 7 ou 8 journaux de Bruxelles sur un événement d'ordre intérieur (2).

Ensuite, la faveur accordée à la langue néerlandaise, prélude de mesures législatives importantes suscita son opposition ironique mais cinglante (3).

La fiscalité nouvelle subit aussi sa critique acerbe et en novembre 1816 on pouvait lire dans ses colonnes :

« Qui a le cœur de crier *Vive le Roi*, quand on le voit sans cesse précédé et suivi de tant d'impôts, de si lourds impôts, de si mauvais impôts, de mesures si malencontreuses, d'actes si odieux, si inquiétants, de policiers si ineptes, si violents et de tant de Néerlandais ! En attendant que cela change, crions plutôt : au diable cette séquelle et tout ce qu'elle enfante et soyez persuadé que cinq millions d'hommes font chorus avec vous : témoin l'allusion tant applaudie au théâtre de Bruxelles » (4).

(1) *Observateur*, t. V, p. 408.

(2) *Ibidem*, t. XV, pp. 205-206.

(3) Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on plaisante en matière de bilinguisme tel que « Gendarmerie nationale — Nationale Gendarmerie ». Doncker, dans l'*Observateur* de 1816 (t. VI, pp. 236-241), signalait déjà quelques monstres : « 32^e bataillon infanterie nationale milicie », « tableau der casernen en casern-fournituren van Brussel », « designatie der corpsen en detachementen. » Il ajoute : « Dans une brochure qui est sous presse et qui sera intitulée *Le truchement ministériel ou Méthode infailible d'apprendre le néerlandais en trois jours à l'usage des Wallons*, on lira ce résumé du système : empruntez à la langue française ou wallonne ses substantifs, ses adjectifs, ses verbes et ses adverbes, ornez-les d'une terminaison batavo-tudesque ; *hollandez*, s'il est permis de donner cette nouvelle acception au mot, votre prononciation ; meublez-vous la mémoire des articles, des pronoms, des prépositions et des conjonctions flamandes, et vous pourrez vous vanter de posséder le néerlandais. La méthode nous paraît infailible mais certes il y a de la modestie, de la part de notre auteur, à croire qu'avec l'aide de son opuscule, il faille encore trois jours pour apprendre la langue sacrée, trois heures nous semblent un terme plus que suffisant pour acquérir la connaissance du sanscrit des bureaux. »

(4) *Gedenkstukken*. 1815-1825. t. I, p. 598. Allusion à la représentation

fiche.

Vitrine 67

Cette position de l'*Observateur* a été parfaitement saisie par un agent français qui caractérise ainsi l'attitude des trois rédacteurs :

« Ils sont en opposition formelle avec le gouvernement, ne parlent jamais du Roi, ne le nomment même pas, mais attaquent les ministres sans relâche et sans ménagement. Ils sont déjà aussi avancés sous ce rapport que les écrivains de l'opposition en Angleterre. »

Dans une conversation qu'il eut avec Van Meenen, celui-ci fit la déclaration suivante :

« Nous désirons non renverser, mais améliorer ce qui existe et ce que nous avons voulu surtout a été de constater par un grand exemple cette liberté de la presse qui est dans notre constitution » (1).

Mais lorsque les procès faits aux journalistes se multiplièrent, lorsque le directeur du *Spectateur*, l'abbé de Foere, eut été arrêté et condamné à deux ans de prison, lorsque même l'évêque de Broglie eut été condamné par contumace, l'*Observateur* comprit que la liberté de la presse n'était plus qu'un vain mot, et il se déchaîna :

« Si je disais que notre indépendance nationale n'est qu'un vain mot et qu'une cruelle déception, qu'avec une représentation telle qu'on nous l'a faite, qu'avec un ministère tel qu'on nous l'a donné, c'est-à-dire tel par le nombre qu'on le croirait celui de la monarchie

de Mazaniello. Doncker écrivait encore vers la fin de 1816 (t. VIII, pp. 2-3) : « Des événements inattendus, une foule d'actes extraordinaires, des projets alarmants menacent la liberté publique ; l'attitude hostile du pouvoir absolu contre les lois, les essais d'un despotisme naissant, la partialité révoltante qui sacrifie les intérêts les plus sacrés de la majorité de la nation aux intérêts d'une minorité scandaleusement favorisée, les fautes et les erreurs d'un ministère inepte et passionné, tout nous impose le devoir de combattre pied à pied, sur le champ constitutionnel, les attaques dirigées contre nos droits... Si, contre toute attente, la nation belge venait à succomber dans la lutte qu'elle est réduite à soutenir contre le système d'oppression le plus odieux qui fut jamais, que les artisans de nos maux se gardent bien de s'applaudir d'un pareil triomphe ! La victoire même doit leur être funeste... »

(1) Lettre inédite de l'agent Baudus au duc de Richelieu, le 20 octobre 1816 (*Archives du Ministère des Affaires étrangères à Paris, Correspondance des Pays-Bas*, reg. 617, f. 264-265).

universelle, et tel par les personnes qu'on le croirait celui de la seule province de Hollande, qu'avec les articles tant secrets que patents du marché nommé convention de Londres, nous avons l'Angleterre pour métropole, la Hollande pour capitale et l'oligarchie qui a perdu les Provinces-Unies pour gouvernement de la colonie. Si je disais que notre liberté politique est plus dérisoire encore ; que la liberté politique ne peut subsister hors de l'indépendance nationale... Si je disais que la liberté civile ou individuelle dont nous croyons jouir n'est qu'une ombre vaine, fugitive...! » (1)

Il faudra attendre l'année 1829 pour retrouver dans la presse des accents aussi énergiques.

Mais le rôle de l'*Observateur* ne devait pas être long. Après de nouvelles protestations contre les mesures linguistiques (t. XVII), contre l'indifférence avec laquelle la presse ordinaire accueille les périodes électorales (t. XVIII, p. 311), contre les condamnations qui frappaient sans répit les journalistes, il cessa brusquement de paraître à la fin de l'année 1819. Doncker, coupable d'avoir signé une consultation juridique en faveur du publiciste Van der Straeten était mis en prévention ; Van Meenen et D'Elhounge étaient arrêtés pour le même motif (2). Cette fin brutale accorda une dizaine d'années de répit au gouvernement du roi Guillaume.

Pendant que l'*Observateur*, organe libéral wallon, menait ce courageux combat, son confrère le *Spectateur* exprimait à Bruges les revendications catholiques flamandes.

L'aspect extérieur de cette publication est fort semblable à celui de l'*Observateur*. C'est une collection de petits fascicules qui parurent plus ou moins mensuellement de 1815 à 1823 et qui furent réunis en volumes trimestriels. L'abbé Léon de Foere, simple vicaire de la Flandre occidentale, en prit l'initiative et la dirigea jusqu'à sa disparition. Il y

(1) *Observateur*, t. IX (1817), p. 97...

(2) Van der Straeten était poursuivi pour la publication de son excellent ouvrage *De l'état actuel du royaume des Pays-Bas et des moyens de l'améliorer* (1819). Voyez à ce sujet un article de M. Bergmans dans le *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand* en 1922.

développa un programme national qui regardait surtout vers le passé. Non que de Foere fut un réactionnaire ; bien au contraire, démocrate féru des institutions anglaises, il avait des idées plutôt avancées. Mais il estimait qu'au lieu de tenter cette tâche impossible d'amalgamer Belges et Hollandais, on aurait dû remettre en vigueur les anciennes constitutions des Pays-Bas (1). En somme, c'était un régionaliste éclairé.

Cette attitude se marque clairement dans sa position sur le terrain linguistique. A la différence de l'immense majorité des publicistes de cette époque, il fut un défenseur savant et opiniâtre de la langue flamande, dont il réclamait la connaissance légale dans les Flandres, tout en respectant les droits linguistiques de la partie wallonne du pays (2).

Pour quelques critiques émises sur la conduite antireligieuse du gouvernement, il fut arrêté en 1817 et condamné à deux ans de prison. Sa revue dut interrompre sa parution. Lorsqu'il la reprit en 1819, il n'hésita pas à reprendre le combat. Le premier fascicule alors publié constatait :

« La Hollande se rétablit même par notre argent et nos malheurs. Chez nous, au contraire, on veut effacer jusqu'au dernier vestige de nos mœurs, de nos habitudes, de nos usages, de nos institutions et de nos intérêts » (3).

Lorsque l'*Observateur* disparut, de Foere fit un magnifique éloge de son confrère, loua l'attitude courageuse de ses rédacteurs, manifesta l'espoir de le voir bientôt reparaitre (4). Et en cela, il ne payait pas seulement une dette de gratitude à ceux qui avaient si sévèrement flétri son procès et sa condamnation, mais il reprit leurs efforts en réclamant la liberté complète de la presse et en attaquant les feuilles officielles du ministère.

(1) *Spectateur*, t. V, p. 72.

(2) Voir, par exemple, le *Spectateur*, t. IV, pp. 191-192 et en général tous les volumes de la collection.

(3) *Spectateur*, t. VII, p. 18.

(4) *Ibidem*, t. X, pp. 210-211.

Quoique ni radicale ni systématique, cette opposition gêna le gouvernement qui finit par obtenir de l'autorité diocésaine en 1823 la suppression du *Spectateur*.

Quelque nette qu'ait été l'attitude de ces deux organes, il faut reconnaître que l'opinion publique ne les suivait pas. Autrement, l'union se serait réalisée aux États-Généraux ou ailleurs entre catholiques et libéraux, ou, tout au moins, d'autres publicistes leur auraient emboité le pas et auraient défendu leur programme. Aucun journal de 1815 à 1820 ne mérite la désignation de journal politique national ; aucun n'a agi ou cherché à agir sur l'esprit public belge. Presque tous les procès de presse sont suscités par des articles de politique étrangère, rédigés presque toujours par des Français hostiles aux Bourbons et à la Sainte-Alliance ; quelques-uns seulement concernaient la question religieuse (tel celui de l'abbé de Foere). La condamnation de Van der Straeten, et ses suites pour les rédacteurs de l'*Observateur*, constitue une exception. En somme, au sein de cette apathie générale, l'*Observateur* et le *Spectateur* ne furent que des *voces clamantes in deserto*.

212 222 p 22

Conclusion

DEUXIÈME PÉRIODE

1820-1828.

Vers l'année 1820 la presse belge ne brille donc pas d'un éclat particulier. On peut presque dire, en dépit du nombre des feuilles imprimées qui paraissent, qu'elle est à peu près inexistante. Les rares nouveaux journaux qui se fondèrent de 1816 à 1820 (le *Journal de Verviers*, *De Postryder van Antwerpen*, le *Propagateur d'Ypres*) n'eurent aucun caractère tranché. L'*Echo* fondé par Michel de Brialmont en 1819 meurt l'année suivante. Le *Véridique*, faute d'argent, ne vécut que six mois en dépit du soutien officiel. Le *Courrier de l'Escaut*, de Malines, devenu le *Courrier belge*, disparaît en 1819.

A partir de 1820, on constate, d'une manière continue, l'apparition de nouvelles feuilles dont certaines, tout au moins, auront pour effet de bouleverser l'état de l'opinion publique. Pour la facile compréhension de notre exposé, nous avons réuni dans le tableau suivant les principaux faits de cet ordre.

1^{er} avril 1820, création de l'*Impartial* (Bruxelles), par Picard avec Rioust pour rédacteur ; cette feuille devint le 1^{er} octobre 1820 le *Journal de Bruxelles*.

1^{er} juin 1820, création du *Flambeau* (La Haye, puis Bruxelles), par Wallez et Tarte ; cette feuille meurt en juillet 1821.

1^{er} juillet 1820, création du *Courrier de la Meuse* (Liège) par Neujean ; rédacteur : Jacquemotte, puis, en 1821, direction et rédaction de Stas et Kersten.

peut-être
fiche.

3 janvier 1821, création de l'*Ami du Roi et de la Patrie* (Bruxelles) par Vanderstraeten ; en 1823, rédaction de Levae.

25 juillet 1821, création du *Courrier des Pays-Bas* (Bruxelles) par transformation du *Vrai Libéral*, rédaction de Lesbroussart, Froment et Mackintosh, puis de Lesbroussart et Jottrand et enfin, en 1828, de Lesbroussart, Van Meenen, Jottrand, Claes, Ducpétiaux, Van de Weyer et de Brouckère (remplacé par Nothomb en 1829).

1^{er} janvier 1822, création du *Journal du commerce d'Anvers*, par Pezeux.

1822, création du *Journal de la Ville et du Grand Duché de Luxembourg*.

1^{er} octobre 1823, création du *Courrier de la Flandre* (Gand) par Poelman, disparaît le 7 déc. 1826.

1^{er} avril 1824, création du *Mathieu Laensberg* (Liège) par Ch. et F. Rogier, J. Lebeau, P. Devaux, Van Hulst et Lignac.

9 juillet 1825, création du *Dragon* (Mons) par François et Delmotte ; cette feuille mourut à la fin de décembre 1826.

1^{er} septembre 1825, création du *Courrier de Gand* (qui s'appela l'*Impartial* le 15 novembre) par Thonet ; ce journal disparut le 28 février 1826.

Décembre 1825, la *Sentinelle* meurt et fait place à la *Sentinelle des Pays-Bas* (Bruxelles) dirigée par Ch. Froment.

Décembre 1825, création du *Radoteur dinantais* qui mourut au milieu de 1829.

1825 : L'*ami du Roi et de la Patrie* prend le titre de *Le Belge, Ami du Roi et de la Patrie*.

Juillet 1826, disparition de l'*Oracle* (Bruxelles).

20 septembre 1826, création du *Constitutionnel des Pays-Bas* (Bruxelles).

14 décembre 1826, création du *Catholique des Pays-Bas* (Gand) par de Nève et Bartels.

Janvier 1827, création de l'*Echo du Hainaut* (Mons) par Piérart et Mathieu.

31 janvier 1827, disparition du *Constitutionnel*; l'*Indépendant* le continue, mais cesse lui-même de paraître en juillet 1827.

1827, le *Journal de Bruxelles* devient la *Gazette des Pays-Bas*.

1827, création de l'*Éclaireur de Maestricht* par Weustenraedt et Jaminé.

1827, disparition de l'*Antwerpsche Gazette*.

1828, création du *Courrier du Hainaut* (Mons).

Cette liste est relativement abondante, encore qu'incomplète. Elle appelle au surplus bien des commentaires.

Faut-il insister longuement sur les difficultés que l'on éprouve pour se procurer ces journaux ? Disons en un mot que plusieurs d'entre eux sont littéralement introuvables, qu'il serait hautement désirable que l'on pût dresser une bibliographie complète des feuilles périodiques de 1815 à 1830 avec la mention de la bibliothèque qui les renferme et que, pour notre part, nous n'avons pu atteindre que les principaux journaux de cette période (1).

Le gouvernement disposait de plusieurs organes. D'abord il inspirait souverainement le *Journal de Bruxelles* dont le prêtre défroqué Rioust était le principal rédacteur. Lorsque celui-ci se réconcilia avec l'Église et quitta cette feuille, celle-ci devint la *Gazette des Pays-Bas* sous la direction de Baron. Le baron de Reiffenberg y collaborait régulièrement. L'influence de ce journal fut absolument nulle.

Le gouvernement intervenait ensuite dans la rédaction de deux autres feuilles. Un hebdomadaire bruxellois, la *Sentinelle*, fut rédigé à partir de 1823 par un ex-répétiteur français, Charles Froment, qui de 1822 à 1823 avait appartenu à la rédaction du *Courrier des Pays-Bas* (2). Cette

(1) Nous sommes particulièrement reconnaissant à notre collègue M. Brassinne et à tout le personnel de la Bibliothèque de l'Université de Liège d'avoir pu y consulter des collections de journaux envoyées de Bruxelles et de Gand.

(2) Archives du ministère des Affaires étrangères à Paris, Corresp. des

presse du
gouvernement.

feuille qui se caractérisait par la violence de ses attaques contre les Bourbons fut utilisée par le ministère hollandais pour combattre les journaux belges d'expression indépendante. A côté de Froment, la rédaction comptait Toney, et, plus tard, H. Dumont et L. Barré.

Le *Journal de Gand*, après sa campagne hostile à la Sainte-Alliance et plusieurs condamnations subies par son rédacteur Pezeux, devint modéré en passant sous la direction du français Gréban. Il fut alors sollicité d'entrer dans les vues du gouvernement et finit par devenir un organe semi-officiel lorsqu'on eut adjoint à sa rédaction le professeur français Raoul, de l'Université de Gand.

Le ministère n'était pas non plus dépourvu d'influence sur certains organes tels que le *Journal du commerce d'Anvers* que Pezeux fonda en 1822, le *Journal de la province de Liège* de Desoer et même le *Courrier des Pays-Bas*.

En dépit de cette action gouvernementale, l'opinion publique belge ne cessa de manifester son hostilité aux mesures fiscales et linguistiques, qui virent le jour en 1820 et 1821. Les ambassadeurs étrangers s'en font l'écho. De Ségur écrit au chancelier Pasquier, le 24 décembre 1820 :

« Depuis la discussion qui a eu lieu dans la seconde chambre à l'occasion de l'emprunt de 8 millions de florins, les Belges, m'assurent-on, ne gardent plus de réserve dans l'expression de leur mécontentement contre le gouvernement du Roi et de leur haine pour les Hollandais... Ils se plaignent aussi de la partialité du Roi qui les gouverne, de celle du ministère qui les régit et ils s'irritent de la présence d'un ambassadeur qui prétend à l'un et à l'autre. A cette occasion, ils retracent avec amertume toutes les causes qui peuvent s'opposer à l'union des deux parties distinctes formant le royaume des Pays-Bas. La différence qui existe dans leurs mœurs, leur religion, leur langue, leurs intérêts, leurs souvenirs, sont représentés comme autant d'obstacles insurmontables à cette union. Dans cet état de choses, quelques personnes rêvent à l'indépendance de la

Pays-Bas, reg. 623, f. 236-239, lettre de Julian à Chateaubriand, 28 février 1824.

Belgique, c'est-à-dire, à sa séparation de la Hollande sous un souverain de leur choix et leurs yeux se fixent sur le prince d'Orange. D'autres, en plus grand nombre, regrettent de n'être plus français et se bercent de l'espérance de le redevenir un jour » (1).

Et le baron de Mareuil donne la même note le 15 février 1821 :

« Il y a entre les provinces du Nord et celles du Midi, entre la Hollande et la Belgique, une diversité d'intérêts, de mœurs et de langage dont leur réunion politique n'a point encore diminué l'influence. Elle éclate de toutes parts... » (2)

Et le 20 août 1821, à propos des lois fiscales :

« La situation du pays ne s'est point améliorée de toutes parts dans la Belgique, les mécontentements s'étendent et se fortifient »... (3).

Tandis qu'un fonctionnaire, après un voyage en Flandre pour se rendre compte de l'état des esprits, écrit à Van Maanen le 25 janvier 1822 :

« Bruges est passable, mais Ypres, Ostende, Menin sont détestables. Tant il est vrai de dire que ces maudits avocats sont et seront toujours les boute-feux et fauteurs du mal » (4).

Cette situation ne va pas sans amener des troubles assez graves (5) et, en 1825, le programme religieux du gouvernement, fermant les petits séminaires et créant le Collège philosophique de Louvain, souleva contre lui toute l'opinion catholique, déjà fort excitée (6).

Il est curieux de suivre dans les organes de la presse les manifestations de ces sentiments.

A Bruxelles on comptait onze journaux politiques en 1825. Deux étaient ministériels (le *Journal de Bruxelles* et la

(1) *Gedenkstukken*, 1815-1825, t. I, n° 287.

(2) *Ibidem*, n° 294.

(3) *Archives du Min. des Aff. étr., Corresp. des Pays-Bas*, reg. 621, f. 84.

(4) *Gedenkstukken*, 1815-1825, t. II, n° 514.

(5) Voyez la lettre de Julian à Chateaubriand le 4 novembre 1823 dans *Gedenkstukken*, I, n° 346.

(6) Voyez l'ouvrage fondamental du vicomte TERLINDEN, *Guillaume I roi des Pays-Bas et l'Eglise catholique en Belgique*. (Bruxelles, 2 volumes 1906).

Sentinelle), deux avaient un intérêt surtout commercial (*le Mercure* et *l'Industriel*), deux n'avaient aucune couleur bien marquée (*le Journal de la Belgique* et *l'Oracle*), trois étaient essentiellement français et peu importants (*l'Argus*, *l'Aristarque* et *la Minerve*.) Deux feuilles seulement y comptaient véritablement. L'une était le *Courrier des Pays Bas*, organe libéral très anticléricale, dénonçant partout l'intrusion des jésuites, applaudissant aux mesures du gouvernement lorsqu'elles atteignaient les catholiques. Mais, chose curieuse, avant l'année 1827, on y chercherait en vain un véritable article d'expression politique sur un problème de législation nationale. Rien sur la liberté de la presse, rien sur la responsabilité ministérielle, rien sur le rôle des États provinciaux, rien sur la législation fiscale ou linguistique (1). Même en 1827 les seuls articles de fond ne sont relatifs qu'aux attaques contre le Concordat et la presse catholique (2). Dix lignes lui suffisent pour enregistrer, sans commentaire, le résultat des élections aux États de Brabant (3). S'il félicite, le 13 juillet 1827, les États provinciaux de Liège de leur activité, c'est à titre exceptionnel.

L'autre journal à signaler est l'*Ami du Roi et de la Patrie*, fondé le 3 janvier 1821 par Vander Straeten. Il parut d'abord 3 fois par semaine, puis bientôt devint quotidien. A la mort de son directeur en février 1823, il fut dirigé par Levae et prit le nom plus caractéristique de *Le Belge* en 1825. La nuance était celle du défunt *Observateur*, c'est-à-dire libérale modérée, exempte de tout anticléricisme.

(1) Le fait est éloquentement confirmé par une lettre du rédacteur lui-même du *Courrier*, L. Jottrand, à Ch. Rogier le 26 décembre 1826 (DISCAILLES, *Ch. Rogier*, t. I, p. 119, note 1). Jottrand déplore cette situation. Libry Bagnano, dans une lettre à Van Gobbelschroy du 4 octobre 1825 (*Gedenkstukken*, 1825-1830, t. II, n° 36) estime que Bruxelles ne possède pas un seul véritable journal politique.

(2) Si ce n'est quelques articles en février 1827 sur l'organisation judiciaire.

(3) *Courrier des Pays-Bas* du 4 juin 1827.

Mais il n'avait pas hérité de l'esprit national et critique de celui-ci. On n'y lit que bien peu de nouvelles sur les Pays-Bas souvent reléguées à la 4^e page. Jusqu'en 1826, on n'y trouve pas l'ombre d'un article de fond. Il faut attendre le milieu de l'année 1827 pour y trouver le compte rendu d'une séance des États provinciaux du Brabant et la date du 14 juillet 1827 pour lire tout un article sur le manque de liberté de la presse. Toutefois, vers la fin de 1826, le rédacteur avait inauguré une chronique hebdomadaire, sous le titre de *Sabbatines*, où l'on trouve parfois quelque indépendance. (1)

Des six journaux de Gand, trois (*Gendschen Mercurius*, *Gendsche Gazette*, *Le Messenger*) n'offrent à peu près aucun intérêt. Un 4^e, le *Journal de Gand*, est devenu gouvernemental. Les deux autres sont le *Courrier de Gand* et le *Courrier de la Flandre*. Le premier fondé par Thonet le 1^{er} septembre 1825, prit bientôt le titre d'*Impartial* pour éviter d'être confondu avec ses confrères. Indépendant du pouvoir, son anticléricalisme en fit cependant un auxiliaire de ce dernier (2). Tout à fait dans l'esprit du *Courrier* des Pays-Bas, il se réjouit des mesures prises contre les catholiques en 1825. Il n'accorde que peu de publicité aux débats parlementaires si ce n'est lorsqu'on y agite des questions économiques. Le seul article de fond qu'il ait écrit est sur la Haute Cour de justice. Il disparut le 28 février 1826, lors de l'arrestation de son principal rédacteur.

(1) Ainsi, le 11 mars 1827, on lit ceci : « Il y a chez nous une chose fort remarquable en ce moment, c'est le déchaînement général contre le projet de loi sur la presse en France et le silence le plus absolu sur le projet de loi de notre organisation judiciaire qui ne vaut pas mieux. »

(2) Ainsi, le 9 novembre 1825, il publie un article « De la force d'un État » : il y démontre que c'est la liberté et que la Belgique la possède. Le 27 décembre, on lit ceci : « Un mauvais journal de Bruxelles s'intitule L'Ami du Roi : on se demande si cette amitié est bien flatteuse pour le souverain. » Il semble que ce soit le libéralisme modéré du *Belge* qui lui ait valu cette appréciation du *Courrier de Gand*.

Autrement important est le second organe de l'opinion gantoise. Le 1^{er} octobre 1823, l'éditeur Poelman fonda le *Courrier de la Flandre* dans le but de suppléer à la disparition du *Spectateur* de de Foere. Toutefois, tenu à une grande circonspection, il ne le remplaça guère au début. Il se borna à défendre la cause catholique avec une grande vigueur. Le 7 décembre 1826, il cessa sa publication, Mais, huit jours après, paraissait le premier numéro du *Catholique des Pays-Bas*, édité par de Nève et rédigé par Bartels. Celui-ci, qui nous a laissé sur la Révolution et ses suites le livre le plus précieux qu'il y ait encore, était un démocrate sincère, de tendance républicaine, aux initiatives courageuses. Il fit de son journal un organe d'opposition constitutionnelle en même temps qu'une feuille de défense catholique.

Dès le 28 décembre 1826, il attirait l'attention sur l'importance des débats parlementaires autour du budget :

« Une grande partie du budget rejetée à une si forte majorité est un événement peu commun et qui semble devoir entraîner des suites que le temps ne nous permet pas d'examiner à fond. Un ministère qui dans une affaire aussi indispensable que le budget ne se voit appuyé que par une faible minorité, a-t-il la confiance ? S'il s'avance, dépouillé de la force que donne cette confiance, peut-il éviter sa perte ? La réponse à ces questions ne serait pas douteuse en France ; en Angleterre, il serait déjà trop tard pour les faire ».

Il constatait avec amertume les tristes effets des mesures par lesquelles le gouvernement mettait la main sur l'enseignement public. Alors qu'en 1825 1960 élèves (dont 977 internes) fréquentaient les collèges des deux Flandres, en 1826 il n'y en eut plus que 660 (dont 149 internes). Plus de 1300 élèves avaient quitté le pays. Aussi salua-t-il avec joie la conclusion du Concordat en 1827. Mais cette satisfaction ne fit que renforcer sa position sur le terrain constitutionnel, et, le 27 octobre 1827, il essayait de mesurer le chemin parcouru par l'esprit public en Flandre :

« Un peuple essentiellement agricole, industriel et commerçant

comme celui de nos belles provinces, écrasé tour à tour par les faix d'une république et par le sceptre d'un souverain absolu, ne s'élève pas sans quelque peine aux principes du gouvernement représentatif, il comprend la différence des charges qu'on fait peser sur lui, mais il songe peu à rechercher si les pouvoirs de l'État sont loyalement balancés ou si les droits du citoyen dans une monarchie constitutionnelle ont des garanties suffisantes. De là sans doute les plaintes qu'exprimait dernièrement un journal (*le Mathieu Laensberg*) sur le peu de force qu'avait l'opinion publique dans les provinces flamandes. Tous les jours cependant cette opinion doit s'éclairer par les circonstances et plus encore par les errements que par les mesures sages des conseillers de la couronne ; à chaque ouverture de nos chambres législatives une plus grande attention, un intérêt plus vif s'attache à leurs travaux... »

Ainsi, dès l'année 1827 au moins, un organe de la presse belge en Flandre avait su s'élever à un programme politique proprement dit.

Partout ailleurs, c'est une carence générale. Ni la catholique *Nieuwe Gazette van Brugge*, ni le *Standaard van Vlanderen*, ni le *Brugsche Courant* ni la *Gazette van Veurne*, ni le *Propagateur d'Ypres* qui devint ministériel, ne comptent réellement. Même à Anvers l'esprit est le même : l'*Antwerpsche Gazette* cessa de paraître en 1827, le *Journal de la province d'Anvers*, l'*Antwerpsch Nieuwsblad*, le *Journal constitutionnel d'Anvers*, le *Mercure d'Anvers*, le *Postryder*, le *Journal du commerce d'Anvers* ne sont que des organes documentaires, surtout en matière économique.

En Hainaut, la situation est la même. Ni le *Journal de la province de Hainaut*, ni le *Courrier du Hainaut* de Mons qui se crée en 1828, ni l'*Écho du Hainaut* qui succéda au *Dragon* en janvier 1827, ni les trois feuilles qui paraissent à Tournai (le *Courrier tournaisien*, la *Feuille de Tournay*, la *Pénélope*) n'ont la moindre importance politique.

Le *Radoteur dinantais* se borne à la polémique locale anticléricale, le *Journal du Luxembourg* est plutôt gouvernemental, le *Journal de Louvain* n'est qu'une feuille d'annonces,

celui de Verviers demeure étranger à toutes les grandes questions politiques.

Il faudrait se borner à dresser un procès-verbal de carence si nos connaissances en matière de presse se limitaient à ces organes. Mais il reste deux villes qui vont avoir l'honneur de créer véritablement la presse belge.

Jusqu'en 1820, Liège n'eut pour journaux politiques que le *Journal de la province* de Desoer et une petite feuille de nouvelles, remontant au milieu du XVIII^e siècle, la *Gazette de Liège*. Celle-ci était purement documentaire. Le premier s'abstenait de toute opinion personnelle mais reproduisait cependant les débats des États-Généraux et ceux des Chambres françaises, donnait quelques nouvelles de Grande-Bretagne, d'Espagne, etc., et consacrait quelques lignes à celles des Pays-Bas.

Le 1^{er} juillet 1820, l'abbé Neujean, curé de Saint-Nicolas créa une feuille quotidienne catholique, le *Courrier de la Meuse*, qui fut rédigée pendant quelques mois par Jacquemotte, le futur vicaire général. En 1821, Dieudonné Stas devint éditeur et directeur du journal : il en confia la rédaction à Pierre Kersten, alors professeur de latin et de grec au collège de Maestricht, qui se rendit à Liège pour professer les mêmes cours dans la maison d'éducation dite de Beauregard que le frère de Stas venait d'y créer.

La collaboration de Stas et de Kersten fit du *Courrier de la Meuse* l'un des deux journaux les plus importants et les mieux tenus qui aient paru en Belgique avant 1830.

C'est sur le problème financier et sur la question linguistique que s'engagea la lutte menée, dix années durant, par ce journal contre le gouvernement hollandais (1).

(1) Voir le *Courrier* des 6 et 7 juillet 1821 sur la « Langue nationale » (cfr. 10 juillet 1822), la défense du gouvernement représentatif le 31 juillet 1822, les attaques contre les journaux officiels le 17 août 1822, ses souhaits de Nouvel An du 1^{er} janvier 1823 jugés trop « libéraux » par la presse gouvernementale, son article du 10 janvier 1823, où il explique qu'il a le droit d'attaquer les ministres qui doivent être tenus pour responsables, etc.

Voici à titre d'exemple la reproduction d'un article capital sur la *Langue nationale*, publié le 14 décembre 1822, qui donne une idée de la manière de P. Kersten :

« Est-il nécessaire, pour la prospérité et le bonheur d'un Etat que tous ses habitants ne parlent qu'une même langue ? Cette question qui ne paraît pas encore avoir été traitée, quoiqu'on ait beaucoup écrit de part et d'autre sur la *langue nationale* est pour les habitants des provinces wallonnes la seule intéressante, surtout depuis qu'on a répandu le bruit, fondé ou non fondé, que, dans quatre ans d'ici, l'arrêté du 5 octobre sera adopté pour ces provinces en entier ou en partie (1). En effet, le seul objet qui mérite notre attention, au moins en ce moment, n'est pas de savoir si le flamand et le hollandais sont un même idiome, si leur littérature est riche et brillante, etc., mais si l'uniformité de langage est absolument nécessaire pour la prospérité d'un royaume et si les Belges nés français ont à craindre de se voir forcés à une époque déterminée d'apprendre la langue de leurs frères septentrionaux ou s'ils peuvent espérer de conserver celle qu'ils parlent de temps immémorial.

La langue, dit-on, est un lien qui, en unissant les habitants de différentes provinces rend les communications entr'eux plus faciles, multiplie les rapports d'amitié et contribue à former un *esprit national* et à rendre plus vif l'amour de la patrie.

Si quelques unes de ces assertions sont vraies, elles ne le sont que conditionnellement, et dès lors elles ne semblent mériter aucune attention. L'uniformité de langue rend les communications entre différentes provinces plus faciles : oui, mais si les habitants de différentes provinces n'ont pas d'intérêt direct à se voir et à se connaître, l'uniformité de langue ne les réunira pas ; si au contraire cet intérêt existe, ils se verront, quelle que soit la différence de leur idiome respectif et cet intérêt leur fera vaincre de bien plus grands obstacles. Pour unir entr'eux les habitants de différentes provinces et d'un royaume entier, il faut d'autres moyens que l'uniformité de langue. Les Flamands et les Hollandais parlent une même langue, ou ce qui revient au même, deux dialectes d'une même langue. Sont-ils plus unis entr'eux qu'ils ne le sont respectivement avec les Belges français ou wallons ? Nous en doutons fort et, si nous ne nous trompons, nous croyons même avoir remarqué plus d'union et de sympathie

(1) Cet arrêté rendait la seule langue néerlandaise, dite nationale, officielle dans les provinces flamandes de Belgique.

entre les Belges français et les Belges flamands qu'entre ceux-ci et leurs frères du nord. Preuve frappante de ce que nous disions tantôt, puisque nous l'avons sous nos yeux. »

L'auteur invoque encore l'hostilité entre Anglais et Américains, entre Espagnols et gens de l'Amérique du sud, en dépit de l'identité de langue.

« La langue n'est plus un lien lorsqu'il n'y a pas unité d'intérêts. C'est cette dernière union qu'il faut tâcher d'établir, si l'on veut unir les peuples. Lorsque cette union existe, vingt peuples divers, différant entr'eux de langage, de mœurs, d'habitudes, offriront l'image d'un faisceau... (exemples : les États-Unis, les États de la monarchie autrichienne). L'uniformité de langue, dit-on, contribue à former un *esprit national* et à rendre plus vif l'amour de la patrie. Cette proposition est presque entièrement fausse. Ce n'est pas l'uniformité de langue qui forme l'esprit national, c'est plutôt la nécessité de se précautionner et de se défendre contre des voisins entreprenants et ambitieux. »

De là résulte que ce sentiment était plus vif dans l'antiquité que de nos jours ; en somme les progrès de la civilisation ont affaibli l'amour de la patrie.

« D'ailleurs, si l'amour de la patrie est moins vif aujourd'hui, les gouvernements ont assez de moyens pour y suppléer, mais bien certainement ce n'est pas l'uniformité de langue. Cette uniformité est peut-être un avantage là où elle existe naturellement ; cependant nous avons déjà vu combien cet avantage est incertain. Mais vouloir établir cette uniformité là où elle n'existe pas, vouloir forcer un peuple à renoncer à sa langue pour adopter celle d'un de ses voisins est une mesure qui peut avoir ses dangers, surtout aujourd'hui ; et si elle est sans danger, elle demeure presque toujours sans succès pour le but qu'on se propose (Exemple de l'échec de Napoléon à l'égard des Allemands, des Italiens, des Hollandais). Les hommes sont extrêmement attachés à certains usages, à certaines habitudes, mais particulièrement aux sons par lesquels ils ont appris à peindre leurs pensées et leurs sentiments au sortir du berceau. Ils renonceraient plutôt à leur patrie qu'à leur langue. C'est une cruauté, comme c'est une témérité, de vouloir leur faire oublier cette douce habitude. Et quel est le résultat de cette mesure ? On les irrite, on les exaspère au lieu de se les attacher, on ne leur inspire que de l'éloi-

gnement ; c'est-à-dire qu'on obtient un résultat tout-à-fait contraire à celui qu'on attendait. Le moindre des maux qui arrive alors, c'est de causer une grande scission qui n'existait peut-être pas auparavant.

Nous ne craignons pas de le dire, c'est le malheur qui arriverait nécessairement dans notre royaume si, indociles aux leçons de l'expérience encore si récentes, des politiques imprévoyants croyaient pouvoir confondre les intérêts de tous les habitants en leur faisant parler une même langue. Il ne faut pas qu'on se flatte de pouvoir jamais forcer les Belges français à échanger leur langue contre un idiome étranger. L'adoption de cette mesure serait pour eux le signal de mille plaintes..., elle serait d'autant plus imprudente que les charges à supporter sont déjà pesantes et que le peuple le sait.

Le Belge français et l'habitant de Liège en particulier est né bon et généreux, mais il tient à ses affections plus qu'aucun autre peuple. Tant qu'on respecte ces affections, il est paisible et supporte sa part dans les charges de l'État sans murmurer. Mais il n'en est plus ainsi, quand on l'offense dans ce qu'il a de plus cher. Et que peut-il avoir de plus cher que sa langue, cette langue illustrée par tant de chefs-d'œuvres et devenue d'un usage si général.

Si on nous donne des lois justes, en harmonie avec nos mœurs et nos principes, si on satisfait enfin aux besoins de notre Religion, si, par une sage administration, on règle les dépenses de l'État sur ses ressources, nous saurons bien nous attacher au gouvernement des Pays-Bas et nous presser autour du trône, sans savoir et sans parler la langue de nos frères du Nord. » (1)

On le voit, nil novi sub sole.

On peut relever ainsi de multiples traces de l'intérêt porté par le *Courrier de la Meuse* aux grands problèmes nationaux. Le 21 octobre 1823, il attirait l'attention publique sur l'importance de la session des États-Généraux qui allait s'ouvrir à la Haye. Il relevait souvent avec ironie les affirmations des journaux officiels (2) et polémiquait fréquem-

(1) Il n'est pas sans intérêt de rapprocher de cet article le discours prononcé par le député hollandais Van Alphen aux États-Généraux le 16 février 1821. (DE GERLACHE, *Histoire du royaume des Pays-Bas*, t. I, pp. 435-436). La thèse est à peu près la même.

(2) Le 3 avril 1824, attaqué par le *Journal de Bruxelles*, il réplique : « il existe de petits journalistes imprudents et menteurs qui ne cessent

ment avec l'anticléricalisme du *Courrier des Pays-Bas* (1). Bien qu'il fût d'une singulière modération dans la défense de son idéal religieux, il ne cessa d'être traité de jésuite par la presse bruxelloise lors de ses protestations contre les arrêtés du 14 juin 1825.

Mais, à cette époque, il n'était plus seul à figurer comme organe d'opposition constitutionnelle. La Cité ardente avait vu, le 1^{er} avril 1824, un nouveau journal se créer dans ses murs. Les noms des fondateurs disent assez long sur son programme : Charles et Firmin Rogier, Joseph Lebeau, Paul Devaux, Van Hulst et Lignac. Le *Mathieu Laensberg* — c'était son nom — absorba la petite *Gazette de Liège* et inaugura sa brillante carrière par l'exposé d'une doctrine libérale, modérée et tolérante, exempte d'anticléricalisme, tout à fait dans la note du défunt *Observateur*. Il entendait prêter le meilleur de son attention aux problèmes nationaux tout en ne négligeant pas les nouvelles, surtout parlementaires, de l'étranger. Une place était faite également à une sorte de revue de la presse belge, chronique qui constata pendant plusieurs années encore l'incroyable carence des autres journaux du pays. Les rédacteurs du *Mathieu Laensberg* étaient réduits à gémir sur cette indigence, à déplorer l'intérêt exclusif que certaines feuilles prêtaient aux affaires de France (2), à souhaiter pouvoir pénétrer de leur influence

de dire que tout va le mieux du monde, tandis que le malaise est général, qui n'ont jamais parlé d'une plainte du peuple que pour l'affaiblir ou pour la dénaturer. » Le 16 mai 1824, comme on lui avait reproché de se cantonner à Liège sans se mettre en relations directes avec les grands corps de l'État, Kersten riposte : « Nous ne sommes pas trop éloignés des grands corps de l'État. Nous sommes si près de Bruxelles que lorsque la Feuille officielle dit une sottise, nous avons le temps de la relever le même jour. »

(1) *Courier de la Meuse* du 3 déc. 1825, du 16 novembre 1826.

(2) A propos de poursuites dont on menace un journal de la capitale, Devaux écrit le 16 janvier 1827 : « Les journaux de Bruxelles ne sont-ils pas assez insouciantes des affaires du pays ? Les veut-on plus timides ou plus réservés ? Puisse cet exemple les éclairer au contraire, leur faire voir

France.

les milieux éclairés de la capitale. L'un des principaux rédacteurs du *Courrier des Pays-Bas*, Lucien Jottrand, écrit à Rogier le 26 décembre 1826 pour le féliciter de sa campagne et regretter que le *Mathieu Laensberg* ne puisse être transporté à Bruxelles.

Au début ces deux journaux liégeois ne s'étaient pas considérés sans défiance. Kersten était agacé par la prétention des rédacteurs du *Mathieu Laensberg* d'être les seuls organes de l'opinion publique (1), tandis que ceux-ci avaient tendance à croire que le *Courrier de la Meuse* était plutôt l'organe d'un parti. Mais bientôt leur modération respectueuse les rapprocha. En 1825 déjà les deux feuilles s'entendirent pour faire en commun une souscription publique pour les Grecs (2). Pendant que Lebeau élaborait une série de revendications constitutionnelles (liberté de la presse, responsabilité ministérielle, inamovibilité de la magistrature, rétablissement du jury), que le directeur du *Courrier de la Meuse* voyait son collègue de Beaufort fermé par autorité royale et réclamait la liberté de la presse et de l'enseignement, Devaux publiait le 21 mars 1827 un article dont le retentissement fut considérable (3). Sous le titre « De la réserve qu'on nous reproche en matière religieuse, » il répondait au *Journal de la province de Liège* qui l'avait accusé d'oublier de combattre le « danger réel », c'est-à-dire l'influence jésuitique :

« Nous n'aimons pas plus que d'autres l'influence jésuitique, mais il est bien plus important d'obtenir des institutions libérales, de

combien ils ont tort d'oublier toutes les institutions qui nous manquent et de croire qu'il n'y a d'autre tâche pour les journalistes de la Belgique que de se quereller entre eux, d'écrire contre les jésuites et de s'occuper des affaires de la France ».

(1) *Courrier de la Meuse* du 24 sept. 1825.

(2) *Gedenkstukken*, 1825-1830, t. II. n° 8. Lettre du professeur Kinker à Van Maanen le 24 juillet 1825.

(3) L'article est publié dans *l'Histoire de la Révolution* de Juste au t. I. pp. 57 et suiv.

fortifier et d'éclairer l'esprit public. Si les haines de parti s'aigrissaient en Belgique, ce serait au grand détriment des progrès de l'opinion publique qui n'a besoin que de lumières, qui en général chez nous est exempte de passion et dont, par cela même, quelques lenteurs qu'ils puissent être, les progrès sont assurés. Déjà, en éveillant quelque animosité les discussions religieuses ou politico-religieuses ont été nuisibles. Elles ont divisé des hommes qui pouvaient faire des progrès en commun, elles en ont éloigné de la civilisation ; elles ont aussi fait perdre de vue à d'autres le but principal en politique : les garanties qu'on a droit de réclamer du pouvoir et l'esprit public qu'il faut former. Car c'est là que l'attention doit constamment se porter ; dans l'état où sont nos garanties, c'est là que le danger réel se trouve, s'il existe quelque part.

En refusant d'accorder la première place à la question dite cléricale, le *Mathieu Laensberg* lançait ainsi la première formule d'unionisme.

Ce qui n'a pas toujours été remarqué jusqu'ici c'est que cet appel a trouvé un écho immédiat dans le *Courrier de la Meuse*. Dans la seconde moitié de 1827, l'union était en fait réalisée à Liège entre catholiques et libéraux et ce fait qui, par sa généralisation, engendra la révolution de 1830, eut Liège pour berceau (1).

Le 23 septembre 1827, le *Mathieu Laensberg* ayant condamné le procès fait à la catholique *Nieuwe Gazette* de Bruges et estimé que la législation sur la presse était une honte, Kersten s'écriait :

(1) Beaucoup d'auteurs ont reconnu que l'union s'est faite d'abord à Liège mais ils lui assignent comme date 1828. Bartels écrit dans ses *Documents historiques sur la Révolution belge*, p. 10 : « C'est à Liège, centre des hommes les plus capables et les plus influents dans les divers partis que la convenance de l'union fut d'abord reconnue vers (la fin de 1828) entre le *Courrier de la Meuse*, organe catholique et le *Mathieu Laensberg*, organe libéral... » Mgr Monchamp assigne à cette union la date de juillet 1928 (*Bull. de l'Acad. royale*, 1905, p. 403, n° 1.) Cfr. M. TERLINDEN, *Guillaume I et l'Eglise catholique* t. II, p. 360. M. VAN KALKEN (*Histoire du royaume des Pays-Bas*, p. 90) croit que l'appel de Devaux se heurta à l'opposition de Kersten en 1827. M. BUFFIN (*Documents inédits sur la Révolution belge*, p. XXVI) croit que l'union entre le *Courrier de la Meuse* et le *Mathieu* n'est que de 1828.

Vive Charles. Que les amis de la liberté unissent leur voix à la nôtre, qu'ils songent qu'il s'agit de la plus précieuse de nos garanties, de la presse, qui a tant à faire encore en Belgique, qu'ils n'oublient pas que les coups, dont on menace une autre opinion, peuvent demain tomber sur la leur... Ce que *Mathieu Laensberg* dit ici à ses confrères libéraux, nous le leur avons dit plus souvent en d'autres termes. Mais la plupart l'écouteront comme ils nous ont écoutés. Liberté pour nous seuls ! Telle est leur devise, tel est leur vœu. La passion ne raisonne pas autrement.

Et le 8 décembre 1827 :

Espérons que la fin de cette législation vague et exceptionnelle ne tardera pas à se montrer et que nous aurons à la place des lois fortes en même temps et modérées, claires et précises. Pour obtenir cet heureux résultat, il est clair qu'il faudra rejeter et repousser les articles que nous offre sur cette matière le nouveau code pénal. De pareilles dispositions seraient incompatibles avec notre forme de gouvernement ; si elles étaient adoptées, l'article 227 de la Loi fondamentale ne serait plus qu'une ironie. Nous souhaitons plus que personne que la licence soit réprimée, que les excès de tous genres soient punis, qu'il y ait contre des abus des lois efficaces. Mais nous ne voyons que matière à de fort tristes réflexions dans le régime auquel on semble avoir voulu assujettir la presse chez nous.

En plaçant ainsi la liberté de la presse à l'avant-plan de ses revendications, de préférence même à la liberté d'enseignement si chère aux catholiques, le *Courrier de la Meuse* consacrait l'identité des programmes poursuivis.

Au surplus, l'union se réalisa ailleurs plus rapidement qu'on ne le croit. Le 30 décembre 1827, le *Belge* stigmatisait le régime légal de la presse qu'il appelait une « amère dérision ». Le 24 janvier 1828, le *Catholique* de Gand, qui, depuis septembre 1827, approuvait certains articles du *Mathieu Laensberg*, écrivait à propos de l'imposition du timbre sur les journaux :

Vive Charles. Comment a fait l'administration pour se voir attaquée aujourd'hui par tous les partis à la fois ? Elle a tâché d'envelopper de ses ailes fiscales la liberté de la presse, la plus vitale de nos libertés et celle qui peut à elle seule nous garantir toutes les autres.

En mars 1828, l'abbé de Smet ayant été condamné pour avoir critiqué ouvertement le monopole de l'enseignement, la même union se révéla. D'abord le *Catholique*, puis le *Mathieu Laensberg*, puis le *Courrier de la Meuse* et le *Belge* et même le *Courrier des Pays-Bas* s'élevèrent avec énergie contre cette sentence. Le 15 mars, Kersten écrit :

On commence à proclamer une vérité que nous avons, il est vrai, soutenue et défendue depuis longtemps, mais qui trouvait jusqu'ici un certain nombre de contradicteurs. Nous voulons parler du droit du gouvernement par rapport à l'instruction publique. Aujourd'hui on se réunit, on s'accorde. Écrivains de divers principes, journaux de différentes couleurs, tous déclarent que ce droit n'est pas exclusif, tous soutiennent que la Loi fondamentale n'a pas consacré le monopole de l'enseignement. Le *Courrier des Pays-Bas*, le *Catholique*, le *Mathieu Laensberg*, le *Courrier de la Meuse* se sont rencontrés.

Le 29 mars 1828, Levae publiait dans le *Belge* en réponse à la *Sentinelles*, l'importante déclaration suivante :

« Dans notre pays, l'Église se range constamment du côté de nos droits, le ministérielisme y trouve une pierre d'achoppement : c'est un fait qu'aujourd'hui nous nous bornons à remarquer. Or l'opposition ira-t-elle éparpiller ses forces ; dans la grande lutte des droits contre les abus fera-t-elle acception des nuances qui peuvent la diversifier pour être battue un à un : unissons d'abord tous nos efforts pour défendre la Loi fondamentale en vertu de laquelle la religion subsiste officiellement comme le civisme... Nous allons plus loin et nous dirons que les hommes qui ont ces doctrines religieuses devraient contracter par philosophie l'alliance que nous contractons par esprit de liberté... Alors donc qu'on nous dira; vous avez tort de faire de l'opposition, dans notre pays, elle est la bannière des prêtres ; une fois enrôlés sous ses enseignes, vous vous croirez encore les soldats de la liberté, que vous ne serez déjà plus que les soldats de l'Église. Nous répondrons : vous avez tort de faire du ministérielisme ; les philosophes chez nous s'enrôlent volontiers sous ses drapeaux parce qu'ils y lisent le mot tolérance. Mais la volonté absolue ne s'enchaîne point par un principe et vous vous croirez encore les défenseurs de la raison, que vous ne serez déjà plus que

extension
de
l'union

le che
Charles

les organes de l'absolutisme, qui demain peut immoler la liberté religieuse après avoir immolé la liberté politique » (1).

Il est donc permis de soutenir désormais que l'union catholique-libérale conçue et réalisée à Liège vers le milieu de 1827 s'est étendue à Bruxelles et à Gand dans le chef du *Belge* et du *Catholique* dès le premier trimestre de 1828. Cette marche relativement rapide prouve un véritable réveil de l'esprit public sur lequel nous allons revenir.

Mais il faudrait se garder d'oublier l'action, limitée dans sa sphère, quoiqu'importante par ses intentions, exercée par la presse limbourgeoise de Maestricht. C'est dans cette dernière ville que l'appel à l'union fit entendre son premier écho. Dès 1827, alors que le *Journal de la province de Limbourg* qui subissait l'influence du député Charles de Brouckère devenait un véritable organe d'opposition constitutionnelle libérale, se créait une nouvelle feuille, l'*Eclaireur*, entièrement indépendante et rédigée par le poète Weustenraedt et l'avocat Jaminé. Le professeur Nypels de Liège y collabora. Pendant que les gazettes bruxelloises demeuraient inertes, le programme du *Mathieu Laensberg* était adopté et défendu par ces deux journaux. L'esprit public était à Maestricht presque aussi avancé qu'à Liège. C'est aux États de la province de Limbourg qu'un vœu pour le rétablissement du jury fut adopté pour la première fois en 1827. Il est permis de supposer que les souvenirs communs de ces deux villes plongeant dans le glorieux passé constitutionnel de la Principauté épiscopale n'ont pas été étrangers à cette bonne entente. Dans tous les cas, dès la fin de 1827, les idées unionistes y avaient triomphé et lors de la condamnation de l'abbé de Smet en mars 1828, les feuilles de Maestricht ne furent pas les dernières à faire entendre leur voix(2).

(1) Cette déclaration n'a jamais été relevée, croyons-nous. Cependant son importance est extrême, car les fameux articles de De Potter, les 8 et 14 nov. 1828, dans le *Courrier des Pays-Bas*, s'en inspirent de manière évidente, même dans la form.

(2) M. le Baron Meyers dans son dernier discours de rentrée de la

Grâce à une statistique publiée au début de 1828 par Quetelet, on peut se faire une idée du degré d'importance de la presse dans les diverses provinces du pays vers l'année 1827. D'après l'impôt du timbre, on connaît le nombre de feuilles imprimées et celui des feuilles étrangères vendues. Voici quel est le rapport à la population du nombre de feuilles nationales imprimées et du nombre de feuilles étrangères vendues. (1)

Brabant	208	17 (pour 100 habitants)
Liège	150	7
Anvers	98	12
Flandre or.	78	6
Hainaut	21	5
Flandre occ.	17	3
Limbourg	13	1
Namur	0	3

Au total, des 69 périodiques dénombrés par Quetelet, on a vendu 2.648.900 feuilles, chiffre auquel il faut ajouter 225.800 feuilles étrangères. En Hollande, les chiffres sont respectivement de 3.750.850 (83 écrits périodiques) et 217.800. On compte dans les Pays-Bas un abonné sur 100 habitants, tandis qu'en Angleterre il n'y en a qu'un sur 184 et en France un sur 437.

La supériorité de la province de Brabant tient à la presse

Cour d'appel de Liège a utilisé des notes inédites de Jaminé, d'où il résulterait que Claes, rédacteur au *Courrier des Pays-Bas*, vint à Maestricht auprès des rédacteurs de l'*Eclaireur* pour obtenir une introduction auprès de Kersten et conclure la fameuse alliance catholique-libérale. Ce serait vers le milieu de 1828. La chose est certaine, mais il n'en est pas moins vrai qu'une sorte d'union tacite résultait des articles publiés par la presse maestrichtoise à la fin de 1827.

(1) QUETELET. *Correspondance mathématique et physique*, t. IV, 2^e livraison (1828), pp. 192-193. Le Luxembourg n'est pas compris dans ces dénombrements. Certains chiffres ont été calculés par nous d'après les données statistiques de Quetelet. Faisons toutefois remarquer que les relevés de Quetelet sont incomplets et qu'il y aurait lieu à certaines additions. Toutefois la conclusion générale ne s'en trouverait pas modifiée.

bruxelloise qui ne compte pas moins de 36 organes dont 11 politiques (les autres étant littéraires, commerciaux, etc.). La place de la province de Liège est éminente et laisse loin derrière elle les autres provinces. Il est curieux de constater que c'est dans la province où l'instruction primaire est la moins répandue, que la presse est relativement la plus nombreuse, donc que les classes cultivées sont les plus avancées. Remarquons aussi le peu d'importance qu'y occupent les journaux étrangers et la même observation peut se faire pour Gand. Donc la France absorbe le moins l'attention dans la province où l'on s'occupe le plus activement des affaires publiques.

Conclusions Ainsi donc, avant le milieu de 1828, l'union avait jeté dans quatre villes de Belgique des bases solides. Elle était l'œuvre de journalistes entreprenants, appartenant pour la plupart à la nouvelle génération, celle qui avait fait ses études universitaires vers 1820-1825 ou qui était arrivée à cette époque à l'âge d'homme. Mais elle ne pouvait se borner là. Il fallait encore pouvoir atteindre profondément l'opinion publique, l'intéresser au programme poursuivi. Ce fut l'œuvre des années 1828-1830.

fran ayphe

TROISIÈME PÉRIODE

1828-1830.

L'inattention marquée par l'opinion publique et même par la presse autre que liégeoise à l'égard des élections législatives est un fait notable. En 1827 le *Mathieu Laensberg* et le *Courrier de la Meuse* le déploraient encore (1). Celui-ci essayait de l'expliquer par le défaut de participation directe du public : ces élections étaient à trois degrés dans les villes, à quatre dans les campagnes. Mais les journaux n'y consacraient non plus que de brèves mentions ; rarement signalaient-ils à leurs lecteurs le travail effectué dans les États provinciaux. Ceux-ci même, à l'exception de ceux du Limbourg et de Liège (2), n'avaient aucune activité : ainsi en 1828, les États de Brabant ne siégèrent que 3 jours au lieu des 15 jours réglementaires, faute d'occupation ! Le gouvernement faisait passer presque partout les députés qu'il protégeait et agissait ouvertement en leur faveur. En 1827 cependant, les deux députés liégeois sortants de Stockem et Fabry Longrée qui s'étaient fait remarquer par leur indépendance furent réélus à une forte majorité. Avec de Gerlache, ils représentaient l'opposition liégeoise aux États Généraux en face de trois autres députés liégeois entièrement ministériels. De Brouckère et Surllet de Chockier à

(1) Voir le *Mathieu Laensberg* du 30 juin et le *Courrier de la Meuse* du 1 juillet 1827.

(2) En 1828 les États de Liège adoptèrent par 42 voix contre 11 le vœu des États du Limbourg en faveur du jury. Dès 1827, ils avaient publié un résumé de leurs travaux, exemple qui fut suivi en 1827 à Maestricht et à Namur.

Maestricht, de Stassart à Namur et le vieux baron de Secus à Mons constituaient à leurs côtés les piliers de la résistance légale à la seconde Chambre. Les anciens chefs de l'opposition belge, Dotrengé et Reyphins avaient accepté chacun un titre de conseiller d'État, auquel le second joignit la présidence de la Chambre ; ils étaient ainsi devenus les soutiens officiels et intéressés du ministère qu'ils avaient combattu ! (1) Cette tactique du gouvernement, tendant à neutraliser ses adversaires, cessa de lui réussir. Après avoir, aux applaudissements des libéraux belges, frappé l'enseignement catholique en 1825, il avait conclu un Concordat avec le Pape en 1827 et s'était acquis par là des titres à la gratitude de l'opinion religieuse. La violence avec laquelle certains organes anticléricaux et notamment le *Courrier des Pays-Bas* (2) attaquèrent ce Concordat l'amena à lui donner une interprétation étroite et machiavélique qui souleva l'indignation de la presse catholique sans lui ramener les organes libéraux. Par là, sans s'en douter, le gouvernement du roi Guillaume avait travaillé pour l'union des oppositions.

La solidité de l'Union commença à se révéler aux élections de juin et de juillet 1828. A défaut d'un succès complet, elle se manifesta clairement.

Gand
Le *Catholique* de Gand demanda que l'on fît bloc autour des candidatures de M. Goelans, député libéral sortant, et de MM. Angellis et Coppieters et que l'on fît échouer les trois autres députés des deux Flandres qui se représentaient.

Le *Mathieu Laensberg* lui adressa ses félicitations :

(1) De Potter écrit à Tielemans le 9 février 1828 : « Et MM. Reiphins et Dotrengé payant leur entrée au conseil d'Etat le premier par un hon-teux mutisme, l'autre par d'impudents mensonges, qu'en dites-vous ? » (*Procès contre de Potter*, t. I, p. 47.)

(2) Voir encore le *Courrier des Pays-Bas* du 11 juin 1828. Le premier article de fond de ce journal sur une question de politique intérieure n'est que du 3 mars 1828 !

« Le *Catholique* aurait une belle mission à remplir s'il voulait par des efforts assidus s'attacher à relever l'esprit politique en Flandre en inculquant aux esprits les doctrines de la liberté constitutionnelle. » (30 juin).

Et, le 10 juillet, le *Catholique* y faisait écho :

« Quand on considère avec calme la situation politique où la liberté de la presse quoiqu'encore bien incomplète a placé notre royaume, on reconnaîtra avec plaisir que l'opinion publique fait tous les jours des progrès sensibles ; les questions les plus importantes de notre droit public commencent à fixer l'attention de toutes les classes, la manière dont les députés se conduiront à la Chambre élective sera surveillée de plus près et les postes aux États-Généraux ne pourront plus être regardés comme des sinécures : tout porte à croire que le bon plaisir ministériel aura bientôt cessé de régner. »

A Liège, le *Courrier de la Meuse* constatait le 3 juillet 1828 que « le public, au moins le public éclairé, sent aujourd'hui l'importance et l'étendue du pouvoir exercé par les États provinciaux ». D'accord avec le *Mathieu Laensberg*, il patronna les candidatures de De Gerlache, catholique et de D'Omalius, libéral, contre celles du bourgmestre de Liège, de Mélotte, député sortant, et de Lesoinne, appuyées par le gouvernement.

« Un grand spectacle, écrit-il le 7 juillet, un spectacle bien intéressant frappe nos regards dans ce moment, c'est l'énergie et la force de l'opinion publique, c'est l'accord qui règne sur les candidats du pouvoir et sur ceux que la voix du peuple leur oppose, entre les journaux vraiment indépendants, quoique de couleur différente, entre tous les hommes qui ont su se mettre à l'abri de l'intrigue et de la séduction. Cet accord paraît être unanime. »

Le scrutin donna les résultats suivants : sur 61 électeurs votant par deux fois, de Gerlache obtient 35 voix et de Mélotte 34 ; tous deux sont élus ; d'Omalius recueille 25 suffrages et Lesoinne 22. Si le triomphe de l'opposition n'était pas complet, le succès était cependant d'autant plus significatif que le bourgmestre de Mélotte avait obtenu a presque unanimité en 1819 et 49 voix en 1822. Aussi le *Mathieu Laensberg* pouvait-il écrire le 14 juillet :

« L'événement de samedi marquera dans l'histoire de nos mœurs politiques ; si ce qui a eu lieu dans les États prouve que l'esprit public n'a point encore triomphé de tous les obstacles, ce qui s'est passé au dehors démontre en même temps les immenses progrès de l'opinion. Jamais événement de notre politique nationale ne fit une telle impression sur les esprits à Liège. Dans les réunions, dans les cafés, sur les places publiques, partout on s'exprimait avec chaleur sur les élections et partout dans le même sens. Les hommes qui espèrent le plus des progrès de l'esprit public sont eux-mêmes étonnés de voir quel chemin on a fait en si peu de temps ».

En même temps, une pétition recouverte de 88 signatures (1) était adressée aux États pour voir le budget provincial publié à l'imitation de ce que les États de Namur avaient fait en 1827 et une autre pétition recouverte de 68 signatures de notabilités maestrichtoises réclamait la publicité du budget communal. Les États de Liège adoptèrent à l'unanimité le principe de la publicité du budget provincial et adoptèrent un vœu tendant à la suppression de l'impôt de la mouture. C'est ce qui fait écrire au *Courrier de la Meuse*, le 10 juillet :

« Nos États provinciaux donnent vraiment l'exemple à toutes les provinces du Royaume ; ils ne sont pas au niveau de l'opinion publique, il nous semble qu'ils sont au-dessus, ils ne la suivent pas, ils la devancent. Ce qu'ils ont fait, depuis l'ouverture de la session, les honore infiniment et leur donne des droits à notre reconnaissance ».

Limbourg
 Dans le Limbourg, où deux députés étaient également à élire, l'opposition fit bloc sur le nom de Surlet de Chokier, libéral, sorti de charge depuis 10 ans. Le gouvernement lui opposa le comte de Borchgrave, député sortant et deux personnalités locales Ruys, et Van Nuyssen. La 1^{re} élection donna 29 voix à de Borchgrave contre 20 à Surlet, mais la seconde envoya Surlet à la Chambre par 32 voix contre 13

(1) Notamment Ch. et F. Rogier, Devaux, de Selys, Orban, Teste, Destriveaux, Ernst, van Hulst, deux Hanquet, Capitaine, Chaudoir Gilkinet, Franquinet, etc.

à Ruys et 9 à Van Nuyssen. Le retour du Baron Surlet de Chokier à la Chambre où il avait représenté sa province de 1815 à 1818 était une victoire de l'unionisme d'autant plus remarquable que ce candidat avait publié quelques semaines auparavant le programme qu'il comptait défendre.

En dépit des efforts du *Catholique*, les élections n'avaient point été favorables à l'opposition en Flandre. Quant au Brabant, il fut en-dessous de tout aussi bien au point de vue électoral qu'au point de vue provincial (1). *Le Belge*, tout en louant les résultats obtenus à Liège, ne consacra que deux articles aux élections et ne soutint pas l'opposition comme on aurait pu s'y attendre.

Néanmoins, le 30 juillet, le *Catholique* pouvait écrire :

« Le temps des élections est arrivé : le *Courrier de la Meuse* et le *Catholique* se sont trouvés sur la même ligne partout avec le *Mathieu Laensberg* et le plus souvent avec le *Journal du Limbourg* et l'*Eclairreur*. Cette harmonie, cette union imprévue ont porté l'alarme au camp ministériel. »

Dans la grande presse belge, un seul organe avait complètement désavoué l'Union : c'était le *Courrier des Pays-Bas*. Empêtrée dans son anticléricalisme, cette feuille estimait que les libéraux tombaient dans un piège tendu par les catholiques aussi bien en Belgique qu'à Paris où l'union venait aussi de se réaliser :

« Et nous aussi, écrivait-il le 8 juillet, nous ferons le monstrueux alliage du moderne et du gothique, de la liberté et de l'absolutisme, de la vie et de la mort ! Déjà nous avons vu le *Mathieu Laensberg* tendant la main au *Catholique* et celui-ci, surmontant son dégoût et masquant sa haine, lui donnera bientôt la sienne jusqu'à ce que, devenu assez fort et robuste (c'est tout ce qu'il espère et ce qu'il veut) il étouffe dans ses bras et le *Mathieu Laensberg* et tous ceux qui se font les organes de la liberté... » « Il n'y

(1) Le 3 octobre lorsqu'il fallut remplacer Dotrengé nommé conseiller d'état, les États provinciaux brabançons élirent le candidat ministériel Huysman d'Annecroix par 58 voix contre 2. *Le Courrier des Pays-Bas* avait vainement combattu cette candidature.

a entre le *Catholique* et nous aucune alliance possible : la rechercher c'est courir à notre perte ». (cfr. 15 et 16 juillet).

Pour toute réponse, le *Mathieu Laensberg* le renvoya au fameux discours que Chateaubriand venait de prononcer à la Chambre des Pairs : « J'applaudis à ces alliances monstrueuses qui annoncent la fin de toutes les divisions ». Et le *Journal de la Province de Limbourg* releva le gant :

« Le *Mathieu Laensberg* est resté le même, conséquent avec ses principes, avec l'impartialité que dès sa naissance il a promise et que toujours il a observée. Que quelques feuilles rêvent sans cesse de jésuitisme, que la frayeur panique que ce nom leur inspire les poursuive partout au point de leur faire négliger des intérêts bien plus graves, peut-être existe-t-il des raisons qui les y engagent. Quant à nous, ce n'est pas sur le nom, mais sur les paroles et sur les actions que nous aimons à juger les autres. Quand le *Courrier de la Meuse*, quand le *Catholique* prêcheront les vraies doctrines constitutionnelles, nous ne craignons jamais leur alliance, bien certains que si c'est vers le jésuitisme qu'ils tendent, leur propre conduite les empêchera d'atteindre le but. »

De leur côté, les organes catholiques eurent à cœur de préciser leur position. Le *Catholique* publia sous forme de dialogue sa profession de foi politique. Son but est l'unité de foi ; son moyen, la liberté générale. Celle-ci n'est pas un bien en soi, mais un moindre mal. Cette déclaration ayant suscité quelques critiques, le *Courrier de la Meuse* proclama un principe singulièrement plus net et plus libéral (26-27 juillet) : « Nous voulons la liberté, nous la voulons pour tous, nous ne voulons que cela ». Le *Courrier des Pays-Bas* dut reconnaître (1^{er} août) que cette doctrine était aussi la sienne : « Si le journaliste liégeois comprend bien son souhait et s'il le forme sincèrement, notre but devient commun ». Mais il ajoutait : « rira bien qui rira le dernier ».

C'est qu'en effet, depuis juin 1828, la rédaction du *Courrier des Pays-Bas* était tombée aux mains d'une association composée de Lesbroussart, Van Meenen, Jottrand, Claes, Mascart, Ducpétiaux, Coché, Van de Weyer et Ch. de Brouckère.

Une partie de l'ancienne rédaction avait été éliminée, notamment dans ses éléments français. Cela se traduisit par un intérêt soutenu prêté aux choses des Pays-Bas. Aux applaudissements du *Mathieu Laensberg* (21 septembre et 15 octobre) qui répétait : « Lorsqu'il s'agit de nos libertés les plus chères, faisons abstraction des personnes et n'envisageons que les choses », le *Courrier des Pays-Bas* consacrait coup sur coup un article à la liberté de la presse (17 septembre), un autre au droit de pétition (22 sept.), un autre à l'esprit national (2 octobre). Il blâmait sévèrement la défection de Doiringe et de Reyphins (1^{er} octobre). Le 18 octobre, il publiait un premier article sur les garanties nationales. Le gouvernement prit peur. En quinze jours, trois procès furent intentés à Jottrand et au *Courrier*.

L'intervention foudroyante de de Potter vint alors mettre fin à l'anticléricalisme du *Courrier* et sceller définitivement l'union des oppositions. Le 8 novembre, dans une lettre adressée à la rédaction, l'illustre publiciste écrivait :

« Il me vient une idée : opposons des mots à mots. Jusqu'ici l'on a traqué les jésuites ; bafouons, honnissons, poursuivons les ministériels ; que quiconque n'aura pas clairement démontré par ses actions qu'il n'est dévoué à aucun ministre soit mis au ban de la nation et que l'anathème de l'antipopularité pèse sur lui avec toutes ses suites. »

Huit jours après, il était arrêté. Et alors, l'homme qui en 1825 avait publié que le catholicisme était l'ennemi le plus dangereux du système social, mais qui dans sa brochure de 1829 sur l'Union catholique-libérale, devait écrire cette phrase historique : « La question catholique est vitale dans les Pays-Bas ; de la manière dont elle sera résolue dépend, selon nous, la liberté ou l'asservissement futur de nos provinces », de Potter, en un mot, lança son fameux article du 19 novembre :

« Les antijésuites ont tant fait que, dans les circonstances actuelles, ce serait une lâcheté que de profiter du lopin de liberté de la

presse que nous jette le ministère pour accabler ceux qui, avec nous, la réclament aujourd'hui tout entière ; ce serait une lâcheté d'attaquer le jésuitisme qui est devenu chez nous synonyme d'opposition : que dût le mot d'ordre être *Saint Ignace*, dussent les drapeaux porter le fameux monogramme et un Sacré Cœur, dussent enfin les instructions partir du Vatican, le devoir de tout vrai patriote est dorénavant de combattre dans les rangs de cette opposition toujours libérale, en ce qu'elle empêche les empiètements, les usurpations du ministère, seules et véritables causes des malheurs d'un peuple et des dangers d'un gouvernement. »

Les poursuites qui furent engagées contre de Potter et contre Ducpétiaux (1) loin de ralentir l'offensive de l'opposition, la galvanisèrent.

Le Belge écrivait le 14 novembre :

« La lutte est engagée, le ministère a tout pour lui et nous n'avons pour nous que l'appui de l'opinion, notre attachement aux institutions du pays et la publicité. On veut nous imposer le silence : mais en vain s'appuierait-on sur des dispositions pénales, en vain rendrait-on une énergie nouvelle à des mesures improuvées dans le sein de la représentation nationale, en vain ne s'effrayerait-on d'aucun acte de rigueur. On ne réussira tout au plus, nous le disons avec regret, qu'à troubler peut-être pour longtemps le repos de notre belle patrie. »

Sous le titre *Appel au peuple belge*, le *Catholique* réclamait le 1^{er} janvier 1829 le redressement de tous les griefs et concluait : « Puisse l'union de toutes les opinions indépendantes ne pas être transitoire mais permanente ». Le *Courrier des Pays-Bas* y faisait écho le 7 janvier : « Laissons ces querelles, cette division qu'on jette à semer, cette défiance qu'on cherche à répandre », et le *Courrier de la Meuse*, le 23 janvier : « Union, union, jusqu'à ce que nous ayons la Loi Fondamentale tout entière et avec toutes ses conséquences ».

Cependant le gouvernement ne manquait pas de se défendre. Il était parfaitement au courant de la gravité de la

(1) Une consultation juridique en faveur de celui-ci reçut la signature de 25 avocats de Liège, de 23 avocats de Bruxelles, 13 de Luxembourg, 8 de Gand, 4 de Louvain, 3 de Maestricht, 1 de La Haye et 9 de Paris.

situation (1), mais la partie était pour lui loin d'être perdue. Les élections de 1828 lui avaient été en général très favorables (2) et il s'était assuré l'appui de MM. Dotrengé et Reyphins. Néanmoins lorsque de Brouckère présenta aux États-Généraux sa proposition sur la modification du régime légal de la presse, celle-ci ne fut repoussée que par 61 voix contre 44 (3 décembre 1828). De plus, le budget ne fut voté le 20 décembre que par 53 voix contre 51. En même temps la nouvelle du pétitionnement inauguré en novembre 1828 à Roulers et bientôt répandu dans toutes les provinces belges, parvenait à La Haye. En quelques semaines 70.000 signatures (dont 45.000 pour les deux Flandres) étaient recueillies qui réclamaient la liberté de l'enseignement et la liberté de la presse. Si cette manifestation d'opinion répondait surtout aux sollicitations du clergé et aux desiderata de la population catholique, la noblesse belge et la presse libérale y poussèrent cependant de toutes leurs forces.

Pour combattre l'opposition, le gouvernement usa des mêmes armes qu'elle-même. Il se servit de la presse. Nous avons réuni dans le tableau suivant les mentions principales de journaux nouveaux de 1828 à 1830.

ORGANES DU GOUVERNEMENT.

ORGANES DE L'OPPOSITION.

Janvier 1828 : *Impartial*, hebd. à Bruxelles.

Mars 1828 : Fusion de l'*Argus* et de l'*Aristarque*.

1^{er} Octobre 1828 : *Den Antwerpenaer* (3 fois par sem.)

(1) Dans un très remarquable rapport au Roi, Van Maanen signale déjà l'union des oppositions sous l'impulsion de la presse liégeoise et la menace qu'elle constitue, le 22 août 1828 (*Gedenkstukken*, 1825-1830, t. II, n° 201).

(2) L'ambassadeur français écrit le 29 octobre : « Des députés sortis en 1828, tous à l'exception de huit ont été réélus et la plupart des nouveaux choix ont été tels que le gouvernement pouvait les désirer. M. de Gerlache

Janvier 1829: le gouvernement devient seul éditeur du *Journal de Gand*.

27 Mars 1829: *L'Eclaireur* de Maestricht devient gouvernemental mais n'est plus que bi-hebd. et meurt en octobre 1829.

Avril 1829: Fusion de la *Minerve* avec l'*Argus* et l'*Aristarque* (Bruxelles).

15 Mai 1829: *Courrier universel*, quotidien à Liège, meurt le 12 février 1830.

16 Mai 1829: *Le National*, quotidien à Bruxelles.

21 Juin 1829: *Le Janus*, 2 fois par sem. à Breda, il meurt le 15 juillet 1829.

1 Juillet 1829: Fusion de l'*Argus* et de la *Minerve* avec l'*Impartial* (3 fois par sem.)

2 Juillet 1829: *L'Observateur de la province de Namur*, 3 fois par sem., meurt en nov.

1^{er} septembre 1829: *Le Namurois* (3 fois par sem.)

Vers août 1829: le *Journal d'Anvers* devient ministériel.

Octobre 1829: *Landmansvriend* à Gand.

Janvier 1829: le *Journal de Louvain* passe à l'opposition.

1^{er} Avril 1829: *Eclaireur politique*, quotidien à Maestricht (par fusion avec le *Journal de la province de Limbourg*)

1^{er} Avril 1829: *Noord-Brabander*, 3 fois par sem. à Bois-le-Duc.

Avril 1829: le *Solitaire*, à Ypres.

28 Juin 1829: *Le Courrier de la Sambre*, 3 fois par sem. à Namur.

2 Juillet 1829: *L'Observateur du Hainaut*, 2 fois par sem. à Mons.

1^{er} octobre 1829: *le Pilote* à Anvers, meurt le 16 avril 1830.

1^{er} octobre 1829: *l'Ermite*, hebdom. à Bruxelles.

16 Octobre 1829: *Den Vaderlander* à Gand.

17 Octobre 1829: *Le Courrier de l'Escaut* à Tournai.

1^{er} Avril 1830: le *Voleur hutois*.

Etude de la presse

Quelques commentaires ne sont pas inutiles à ce sujet. L'activité de la presse apparaît débordante pendant cette période. Pas moins de dix-huit nouveaux journaux politiques sont créés. De la part du gouvernement, comme de la part de l'opposition, c'est la course au plus pressé. On sent la nécessité d'agir énergiquement sur l'opinion publique. Passons en revue la presse des différentes régions.

A Bruxelles, la presse de l'opposition étant fortement représentée par le *Courrier des Pays-Bas* et le *Belge*, et plus timidement par le *Journal de la Belgique*, le gouvernement fit un gros effort de défense. Le français Comet y fonda en janvier 1828 un hebdomadaire, l'*Impartial*, qui fusionna en juillet 1829 avec un autre organe hebdomadaire, la *Minerve des Pays-Bas*, dirigée par le français Ch. Durand. La *Minerve* était elle-même formée de la fusion de l'*Argus*, de l'*Aristarque* et de l'ancienne *Minerve*, tous organes du jacobinisme français. L'*Impartial* put ainsi se publier trois fois par semaine, mais n'en eut guère plus de force.

Aussi le gouvernement finit-il par adhérer aux sollicitations dont il était l'objet depuis 1825 de la part d'un florentin, Libry Bagnano, expulsé de France, après y avoir été condamné aux travaux forcés pour faux en écriture de commerce. Cet individu, pourvu d'un réel talent de journaliste, fonda le 16 mai 1829 un organe qui devait être « indépendant du pouvoir et indépendant des partis » et qu'il appela le *National*. En réalité, il émargea aux fonds secrets du ministère pour une somme de 80.000 florins et put ainsi, faute d'abonnés (1), entreprendre une campagne féroce contre l'opposition belge. Le journal était théoriquement sous la direction de l'historien Moke, mais Libry Bagnano y était le maître. On sait combien l'opinion publique enve-

est l'unique adversaire dont on puisse redouter le talent ; il appartient à l'opinion du *Courrier de la Meuse...* » (*Archives du Min. des Aff. étr.* à Paris, *Corresp. des Pays-Bas*, reg. 626, f. 282.)

(1) De son propre aveu, il ne dépassa guère une centaine d'abonnés.

loppa dans la même haine et le même mépris le ministre Van Maanen et le journaliste florentin.

A Louvain, la feuille insignifiante qui y existait depuis 1814, devint brusquement en janvier 1829, l'organe le plus radical de l'opposition. Le *Journal de Louvain* fut bientôt appelé le Cosaque de l'opposition à cause de la violence des articles dus à la plume de ses deux jeunes rédacteurs, Adolphe Roussel et D'Elhougne, tous deux étudiants à l'Université (1). Il allait jusqu'à s'en prendre à la personne royale (2) et contribua fortement à la dépopulariser.

A Gand, le Gouvernement qui était copropriétaire avec Houdin du *Journal de Gand*, en acquit en janvier 1829 la direction exclusive. Le professeur Raoul continua encore quelque temps à le rédiger, puis fut remplacé par le français Ch. Durand qui eut pour mission de répondre aux brochures que répandait alors de Potter. Mais l'effort le plus remarquable qui fut fait à Gand de part et d'autre, consista dans la création d'organes en langue flamande. En octobre 1829 paraissaient presque simultanément le *Vaderlander* et le *Landmansvriend*. Le premier fut créé par de Nève, éditeur du *Catholique* et eut un extraordinaire succès : à la

(1) Le 10 septembre 1829, s'irritant de l'ironie de Van Maanen, il s'écrie : « Non, non, nous ferons voir à l'Europe ce que c'est qu'un Belge ; ce n'est pas aujourd'hui que nous démentirons notre vieille réputation de haine contre l'arbitraire et de résistance à l'oppression ». Et le 3 octobre, « Van Maanen, quand pourrons-nous ne plus parler de toi ? Quand nous délivreras-tu de tes actes et de tes iniquités ? » Le 15 novembre : « Il ne faut qu'une minute pour adapter une corde de chanvre à un cou royal ou pour attacher un Capet, sur la planche de la guillotine ».

(2) Le 17 janvier 1830, il écrit : « La royauté court, dans notre pays, un danger réel : elle se dépopularise de plus en plus, mais à qui la faute, si ce n'est à qui la représente ? » et le 29 janvier il mettait en épigraphe d'un article les vers de Racine : « Poursuis, Néron, poursuis : avec de tels ministres... ». Nous reviendrons ailleurs sur la personnalité des rédacteurs dont l'un, Roussel, devait monter dans une chaire de l'Université de Bruxelles et dont l'autre était le fils d'un des anciens directeurs de l'*Observateur*.

simple annonce de cette feuille, 300 abonnements avaient été souscrits ; à la fin de l'année on en comptait 900. Le second était destiné à le combattre et disait aux paysans dans son premier numéro qu'il ne parlerait pas de politique parce que cela ne les intéressait pas ! Comme on l'envoya gratuitement, ainsi que le *Journal de Gand*, aux bourgeois et fonctionnaires des communes rurales, il fut tiré à un assez grand nombre d'exemplaires. Mais le nombre d'abonnés payants n'atteignit pas la cinquantaine.

Ce n'était pas les premiers organes de combat en langue flamande que l'on créait. En octobre 1828, pour atteindre les masses catholiques, l'opposition avait fondé à Anvers *Den Antwerpenaer* qui parut trois fois par semaine et fut rédigé par l'abbé Buelens. Un autre organe, en langue française, y fut créé également en octobre 1829, le *Pilote*, pour combattre les nouvelles tendances du *Journal d'Anvers* dont le gouvernement venait, en août, de prendre les rênes.

A Bruges, le *Standaard* soutint seul le parti de l'opposition catholique, depuis la disparition de la *Nieuwe Gazette*, tandis qu'à Ypres, l'opposition fondait en avril 1829 le *Solitaire*, pour combattre le ministériel *Propagateur*.

Plus curieux est encore le succès que remporte dans le Brabant hollandais, le catholique *Noord Brabander* fondé en avril 1829 à Bois-le Duc et contre lequel s'efforça en vain de lutter le ministériel *Janus*, créé en juin 1829 à Bréda et déjà défunt en juillet.

Dans le Hainaut, le *Catholique* de Gand fonda à Tournai, le 17 octobre 1828, le *Courrier de l'Escaut* qui parut trois fois par semaine et fut rédigé par Bouquelle et Cherquefosse, tandis qu'un organe libéral, anticlérical, se créa à Mons, le 2 juillet 1829 sous le nom d'*Observateur du Hainaut*. Rédigé par les frères Delecourt, par E. de Puydt et Delmotte, ce journal s'efforça de combattre l'apathie énorme de sa région en réclamant des réformes constitutionnelles, mais combattit l'unionisme avec le « parti-prêtre », comme il l'appelait.

Dans la province de Namur, l'opposition catholique créa, le 28 juin 1829, le *Courrier de la Sambre*, dont le français Le Normand fut l'éditeur, et auquel le baron de Stassart collabora souvent. Tout le programme de l'Union y fut exposé avec un tel succès que plus de 250 abonnements furent recueillis et que le journal, d'abord hebdomadaire put devenir quotidien. Aussi le ministère lui suscita-t-il un rival dans l'*Observateur de la province de Namur* que le français Debraine et l'avocat Marchot fondèrent en juillet mais qui mourut en novembre, faute d'abonnés. Le gouvernement y avait d'ailleurs pourvu en créant, le 1^{er} septembre, le *Namurois* qui recevait directement ses inspirations de La Haye, mais qui, bien que distribué gratis pendant plusieurs mois, ne compta jamais que 80 abonnés.

Dans la province de Limbourg, le gouvernement réussit par un coup de main à s'emparer de l'*Eclaireur* de Maestricht. Mais la rédaction de cette feuille (Weustenraedt, Jaminé) quitta avec éclat ce journal pour s'adjoindre à celle du *Journal de la province* qui prit alors le titre d'*Eclaireur politique* (1^{er} avril 1829) et continua sa campagne d'opposition avec un tel esprit de suite que le vieil *Eclaireur*, réduit à ne paraître que deux fois par semaine pour les 25 abonnés restés, finit par disparaître en octobre.

C'est à Liège naturellement que le gouvernement avait le plus besoin d'un organe de défense. Le *Journal de la province* de Desoer avait fini par être gagné à l'opposition modérée. Le 1^{er} janvier 1829, il réclamait la liberté de la presse et le jury ; le 9 janvier il soulignait l'état arriéré de l'opinion publique dans les provinces néerlandaises et lui opposait les sentiments des provinces du midi ; le 17 janvier il attaquait nettement le ministère ; mais il demeurait anticlérical, hostile à l'union et finit même par redevenir gouvernemental et par réclamer en juillet une réaction énergique contre l'opposition. Ces diverses palinodies ne le recommandaient pas en haut lieu et le gouvernement

préféra créer à Liège un organe franchement ministériel. Ce fut le *Courrier universel* dont le 1^{er} numéro parut le 15 mai 1829. Il était rédigé par le greffier des *Etats*, Brandès, par le conventionnel français Pocholle, par le professeur allemand Munch et par l'avocat français Teste. Il disparut en février 1830 dans une faillite de 12000 florins que n'avaient évidemment pas pu empêcher ses 33 abonnés !

De ces remarques, nous pouvons conclure que la presse d'opposition s'est révélée singulièrement plus forte que la presse gouvernementale ; qu'en dépit de secours en argent celle-ci a vu disparaître pas mal de ses organes, qu'aucun d'entre eux n'a compté un nombre appréciable d'abonnés, qu'aucun, dès lors, n'a pu exercer une influence sérieuse sur l'opinion, et que, pour les rédiger, le gouvernement a dû presque toujours faire appel à des étrangers.

Sur le terrain de la presse, les mesures du gouvernement tournèrent donc à sa confusion. Il n'obtint pas meilleur succès dans les poursuites qu'il intenta aux journalistes : la condamnation de de Potter et des rédacteurs du *Courrier des Pays-Bas* qu'il obtint ne fit que déchaîner davantage l'opinion publique (1). Aussi bien, le gouvernement dut-il battre en retraite et, par la loi du 16 mai 1829, il rendit à la presse une liberté presque complète mais son influence fut assez forte pour faire repousser par une majorité de 9 voix l'institution du jury.

D'autre part, pour pouvoir se ménager des élections plus favorables, il révoqua les gouverneurs de Liège et du Limbourg (de Liedekerke et de Brouckère) et nomma respectivement Sandberg et de Beekman.

De son côté, l'opposition sut s'organiser. En janvier, le *Courrier des Pays-Bas* proposait de désigner les antiministériels par l'expression de « patriotes » (11 janvier 1829) ;

(1) Nous avons consacré quelques pages au rôle de de Potter dans le volume *Pages de gloire* de 1930.

en mars le *Courrier de la Meuse* proposa « constitutionnels » ou « indépendants » et fut applaudi partout.

Liège continuait à être l'âme de la résistance. Tous les témoignages concordent sur ce point (1). Elle allait encore prendre l'initiative d'une mesure capitale.

Le succès du pétitionnement avait été grand. Les Flandres (2), Bruxelles, Liège et Maestricht avaient montré l'exemple. Mais les provinces de Hainaut, de Namur et de Luxembourg étaient restées en arrière. Ce n'est que dans la seconde moitié de l'année 1829 que l'opinion de ces provinces pourra être atteinte par la presse. Il devenait nécessaire de prévenir les manifestations de l'esprit public avant l'ouverture de la période électorale pour éviter les échecs de 1828.

En Avril 1829 se constitua à Liège la première « association constitutionnelle » du pays qui avait pour mission de préparer les élections en recommandant certains candidats aux électeurs et en faisant de la propagande pour leur succès.

(1) Voici ce qu'écrivit le recteur de l'Université de Liège, le hollandais Kinker, à Van Maanen, le 10 février 1829 : « Hier te Luik vooral (en het is van daar, dat zich deze vereenigde geest, als uit zijn brand-en middenpunt, in het overige zuiden verspreid heeft) kent men nog al de kunstgrepen van het voormalige bisschoppelijk prinsdom » ; et le 19 mai 1829 : « De Jesuitico-liberale partij, warvan zich hier in Luik de innigste kern gevestigd heeft, vermindert niet aan intensiviteit, schoon zij uiterlijk een bedaarder voorkomen heeft » (*Gedenkstukken*. 1825-1830, t. II, n° 257 et 300). Le 26 janvier 1829 à propos des pétitions, le *Courrier des Pays-Bas* écrit : « La ville de Liège, qui a donné l'exemple jusqu'ici toutes les fois qu'il s'est agi des grands intérêts du pays, se distinguera encore cette fois-ci ». Et le *Belge*, le 18 mars : « La province de Liège, plus que toute autre, se distingue par les symptômes d'esprit public qui ne cessent de s'y reproduire. La province de Limbourg s'efforce de marcher de front avec elle... »

(2) Il est difficile de comprendre comment le bourgmestre d'Eecloo peut écrire le 4 mai 1829 à son gouverneur : « Il n'existe dans toutes les parties flamandes de ce royaume aucun esprit public, aucune opinion générale bien déterminée » et conclure que « les efforts multipliés des provocateurs aux plaintes et au mécontentement seront vains en Belgique » (*Ged.*, t. II, n° 291). Il serait difficile de se tromper plus lourdement.

L'association comportait 19 ou 20 membres dont les noms furent tenus secrets : il est cependant permis d'affirmer que le comte d'Oultremont en était président et qu'en faisaient partie D. Stas, directeur du *Courrier de la Meuse*, J. Lebeau, rédacteur du *Politique* (nouveau nom pris par le *Mathieu Laensberg*), le baron de Crassier, le député baron de Gerlache, le comte de Hamal, l'avocat Sauvage, E. de Burdine, d'Omalius, le docteur Lombard. C'est le 25 avril que la presse liégeoise annonça sa formation et, déjà le 1^{er} mai, l'association faisait distribuer une adresse dans les districts où l'on devait élire les conseillers provinciaux pour faire connaître les noms qu'elle patronnait.

|| L'exemple fut d'abord suivi à Anvers où l'*Antwerpenaer* publiait le manifeste de l'Association dès la première semaine de mai. Puis Maestricht, Bruges et Gand imitèrent la Cité ardente ; Bruxelles constituait la sienne en juin (avec Van Meenen pour président, Van de Weyer et Levae pour secrétaires) ; Namur eut la sienne au début de septembre. Bref, le mouvement gagna la Belgique entière, mais il faut reconnaître avec Bartels que « l'association de Liège est la seule qui ait puissamment influencé les élections pour les états provinciaux ».

|| En effet, pendant l'année 1829 encore, les masses ne semblent pas être encore sorties de leur apathie politique. *Le Belge* déplore que la province de Brabant soit aussi arriérée au point de vue de l'opinion (18 mars, 6 mai). Le *Journal d'Anvers* écrit en juillet : « Il faut en convenir, notre province en fait d'esprit public n'a pas fait jusqu'ici de grands progrès et sous ce rapport l'on ne se douterait pas que les Liégeois et les Anversoïses sont tous deux Belges ». *L'Observateur du Hainaut* estime le 9 juillet :

« C'est une chose inexplicable que cette indifférence sur la chose publique, que cette apathie, ce marasme constitutionnel qui porte nos concitoyens à dédaigner ce qui les intéresse de plus près. Voici venues les élections et personne que je sache n'a encore tenté

opinion
/ fiche
Ch

d'émettre une opinion sur le mérite des candidats entre lesquels nos États provinciaux auront à choisir ».

— Dans la province de Liège, le succès électoral fut complet. La propagande faite par l'Association constitutionnelle conduisit aux résultats suivants pour les États provinciaux. A Liège, où deux conseillers étaient à élire, les deux sortants étaient ministériels : le 1^{er}, Lesoinne, fut battu par 6 voix contre 9 accordées à Burdo Stas ; le 2^e ne fut réélu, par 9 voix contre 7, qu'après trois tours de scrutin. Quant à l'ordre équestre, des 7 membres sortants, les 6 ministériels échouèrent et sa représentation devint homogène.

Dans les 8 communes du district de Louveigné où 24 candidats étaient à élire, ceux que l'Association recommandait passent au nombre de 12 sur les 14 premiers élus et son candidat aux États de la Province passe avec 224 voix contre 90 accordées au candidat ministériel. Dans les communes de Haccourt, Hermalle, Lixhe, Heure-le-Romain, Milmort, Oupeye, Votem, les constitutionnels obtiennent de 82 à 107 voix, les ministériels de 31 à 52. Dans le district de Hannut, les candidats constitutionnels recueillent de 119 à 133 voix et douze d'entre eux sont nommés électeurs aux États provinciaux, tandis que les ministériels avec 93 à 105 voix ne peuvent faire passer aucun des leurs. Dans le district de Hollogne-aux-Pierres, les 12 candidats constitutionnels sont tous élus, dans le district de Fléron, 11 sur 12 sont élus. Le seul échec enregistré est à Herstal où le bourgmestre, soutenu par le gouvernement, fut envoyé aux États provinciaux par 170 voix contre 143 accordées au candidat constitutionnel.

— Aussi, le 11 juillet 1829, l'élection aux États Généraux fut-elle un triomphe. Les deux députés ministériels sortants, le procureur général Leclercq et Loop, qui se représentaient, ne recueillirent respectivement que 23 et 3 voix, tandis que MM. d'Omalius et Collet, d'opinion libérale, sur les

quels l'Association avait fait bloc, passaient avec 37 et 33 voix.

— Un succès est à signaler encore pour les constitutionnels à Maestricht : leur candidat, M. de Brouckère, est réélu par 30 voix contre 23 accordées à un ministériel.

— En revanche, à Bruges, M. de Meulenaere, député constitutionnel sortant, échoue par 27 voix contre 47 données au candidat du pouvoir. A Gand, le comte Vilain XIV est éliminé au profit du bourgmestre de Gand soutenu par le gouvernement. Dans le Brabant et le Hainaut, les sessions des États Provinciaux furent réellement piteuses, faute de persévérance.

Au lendemain de ces élections, la lutte entre l'opposition et le pouvoir, symbolisé par le ministre de la justice Van Maanen, entra dans sa phase décisive.

En octobre, le second pétitionnement fut lancé en Flandre par le journaliste Bartels, l'abbé de Haerne et Alexandre Rodenbach dans la commune de Moorslede. La première fois, on y avait recueilli 400 signatures, cette fois on arriva à 2000. Le mouvement se propagea comme un éclair. Ce n'était plus cette fois la liberté de la presse et de l'enseignement que l'on réclamait seulement, mais le redressement de tous les griefs nationaux. Chose étrange, le pays de Liège fut cette fois plus lent à s'émouvoir sans qu'il soit possible d'en trouver la raison : mais, dès le milieu de novembre, les pétitions y circulaient partout. En deux mois, une foule de pétitions recouvertes de 360.000 signatures (dont 240.000 appartenant aux Flandres) affluèrent à la Haye : le Brabant hollandais et la Gueldre d'une part, le Luxembourg d'autre part y avaient participé.

La presse de langue flamande joua un rôle de tout premier plan dans ce mouvement. Presque tout le clergé en Flandre, en Hainaut et dans la province d'Anvers avait signé ; un tiers seulement le fit dans les provinces de Brabant, de Liège et de Namur.

Le gouvernement crut habile d'une part de déposer un projet de loi très sévère contre la presse (décembre 1829) et, d'autre part, de proposer un régime de l'instruction qui en émancipant les écoles catholiques de Belgique, menaçait d'asservir l'enseignement libéral indépendant (26 novembre). Les journaux belges furent unanimes à se déchaîner contre ces projets (*Courrier de la Meuse*, 14 déc.; *Politique*, 2 décembre; *Le Belge*, 15 déc.). Le *Politique* résumait la situation le 1^{er} janvier 1830 en écrivant : « Nous avons à la fois le ministère Polignac pour les menaces et le ministère Villèle pour les actes ».

En même temps, Van Gobbeschroy, ministre de l'intérieur, faisait entreprendre une enquête dans toutes les provinces sur l'état de l'opinion publique. Les rapports des gouverneurs et bourgmestres sont des plus intéressants à compiler (1).

Pour les Flandres, c'est au clergé que les fonctionnaires attribuent l'initiative de l'agitation : c'est leur influence qui paraît commander tout, au moins dans les campagnes. Le Gouverneur du Brabant hollandais se plaint de la forte influence du *Courrier de la Meuse* sur ses administrés. Celui d'Anvers a fort à faire avec le journal *Den Antwerpenaer* mais estime que l'esprit public de la province n'est pas mauvais. Celui du Limbourg attribue l'agitation au fait que l'instruction se répand, que les classes instruites augmentent en importance et qu'elles s'occupent de plus en plus des affaires publiques. Celui de Namur écrit :

« L'agitation n'existe encore que dans les journaux, dans quelques cafés ou dans quelques coteries d'exagérés et la soumission au pouvoir fait toujours le caractère principal de la masse. »

Celui du Luxembourg mande :

« La propagande paraît avoir réussi enfin d'inoculer l'épidémie »

(1) Ils sont publiés dans les *Gedenkstukken*, 1825-1830, t. II, n° 394 pp. 700-718).

des pétitions dans le Grand-Duché. C'est sur les districts de Bastogne et de Marche que s'appesantit de tout son poids l'influence des curés et desservans abonnés au *Courrier de la Meuse*.

Celui du Hainaut reconnaît que :

« le nombre des pétitionnaires augmente dans la province et, il faut le dire, il semble que la fermentation des esprits augmente en proportion. Sur 21 villes, il y en a 14 dans lesquelles il circule des pétitions, la plupart rédigées dans un style dégoûtant, quelques-unes copiées sur celle de Bruxelles; sur 404 communes rurales il en est 79 où des pétitions ont été ou sont encore en circulation... Malgré tous les éléments de discorde que je viens de signaler, il y a peu d'agitation réelle dans les campagnes. Elle est plus vive sans doute dans les villes parce qu'on y lit les journaux mais encore n'est-elle pas aussi grande que la faction voudrait le faire croire ».

Le bourgmestre de Bruxelles écrit de son côté :

« Si le clergé s'est mis à la tête des pétitionnaires dans plusieurs endroits, je dois dire ici à la louange de celui de Bruxelles qu'à quelques exceptions près et dont on devrait tout attendre, aucun de ses membres influents n'a signé... Les bons bourgeois, magasiniers, fabricants de 3^e et 4^e classe, boutiquiers, artisans, maîtres, etc. raisonnent, blaguent, suivant l'impulsion des journaux qu'on appelle libéraux, sont excités par quelques raisonneurs d'estaminet, mais une fois sortis des sociétés, ils oublient les affaires publiques. Il n'en est pas de même des jeunes jurisconsultes, demi-savants, avoués, petits scribes, jeunes artistes, etc. : ceux-ci s'agitent et s'excitent mutuellement, font les beaux parleurs pour se faire admirer et font beaucoup de mal. La haute et la moyenne noblesse contiennent les grands frondeurs, mécontents de tout sans savoir pourquoi. Des ambitions non satisfaites, des prétentions mal fondées, se cachent sous le manteau des sentiments outrés de religion. La basse classe ou peuple est tranquille ; si l'on parvient à la secourir l'hiver et à l'occuper l'été, elle ne se mêle de rien. L'argent pourrait la faire mouvoir, mais la moindre opposition l'intimide ; si l'on ne la travaille pas, on n'a rien à en craindre... Malgré ce malaise et agitation générale, l'esprit public n'inspire aucune crainte de révolution... »

Cependant le bourgmestre n'en concluait pas moins qu'il faut faire des concessions, qu'il faut démissionner Van

Maanen, supprimer le *National* et proclamer la liberté des langues.

Voici enfin le très remarquable rapport du gouverneur de la province de Liège. Après avoir constaté qu'il n'y a rien d'immédiatement alarmant, il ajoutait :

« Il est bien difficile de répondre sur ce point (= l'état de l'opinion publique) : ceux qui ont vu de près la joie et les acclamations du peuple lors de la présence de S. M. à Liège se convaincront difficilement que cette joie pût être feinte ou simulée... Il est moins aisé de dire à quel point les mesures du gouvernement et sa marche en général sont populaires et quel est l'esprit qui anime la population à cet égard : la session des états provinciaux de 1828, celle de 1829, la réunion de l'ordre équestre de juin dernier, le résultat des diverses élections, les pétitions aux États-Généraux, les nombreux abonnements aux journaux de l'opposition, tout cela indique positivement que les diverses classes de la société ont été mues et inspirées par un esprit contraire à la marche de l'administration : ... j'ai entendu dire mille et mille fois que ces opinions étaient factices, que la masse des industriels et des bons bourgeois pensait différemment, mais comment se fait-il donc que toutes les tentatives de contre-pétitionnement, de déclarations d'adhésion, etc. aient constamment échoué ? Et pourquoi donc 50 personnes sur lesquelles on croyait pouvoir compter, ont-elles fait précisément le contraire de ce qu'on attendait d'eux en telle ou telle occasion donnée ? Je crois cet esprit public, cette opinion, en général apathique, plutôt opposé que favorable aux mesures du gouvernement, mais fort mobile et changeant ; les dernières semaines, riches en événements mais plus encore en attente d'événements en ont donné la preuve : dix fois j'ai commencé mon rapport sur les données de la veille pour le recommencer le lendemain d'après de nouveaux errements.

Comment peut-on se flatter de connaître la vérité sur cette opinion publique qui se manifeste le mieux parmi les réunions particulières et l'intérieur des familles lorsqu'il est si difficile de juger ce qui se passe au grand jour en public, et sous la censure des journaux opposés ? »

La conclusion était encore d'entrer dans la voie des concessions.

C'est à la suite de cette enquête que parut la circulaire ministérielle du 12 décembre 1829 rappelant aux fonction-

naires leurs devoirs politiques : obligation d'adopter et de défendre les principes du gouvernement sous peine de révocation et avec 48 heures pour y adhérer. Et bientôt l'opinion apprit avec stupeur la révocation de trois commissaires de district, d'un chambellan, d'un major de la gendarmerie et d'un titulaire de pension, qui étaient en même temps députés de l'opposition aux États-Généraux.

La réponse ne fut pas moins immédiate. Trois Liégeois, le comte d'Oultremont et les journalistes Stas et Lebeau, lancèrent leur projet de souscription nationale en faveur des révoqués. Le texte en parut en janvier 1830 dans 17 journaux à la fois. Le 3 février, le *Courrier des Pays-Bas* publiait un article de de Potter qui, de sa prison, adhéra à cette souscription et faisait écho au *Catholique des Pays-Bas* pour constituer une vaste confédération nationale.

C'en fut assez pour valoir à de Potter ainsi qu'aux rédacteurs de ces deux journaux un nouveau procès sous l'inculpation de conspiration contre la sûreté de l'État. L'illustre publiciste y récolta encore huit années de bannissement.

Pendant cette période, le ton des journaux avait singulièrement monté. Un article de Robiano de Borsbeek parut le 24 décembre dans le *Journal de la Belgique*, le *Courrier des Pays-Bas* et le *Catholique* de Gand. « Point de concessions ! » Après un coup d'œil jeté sur le passé, l'auteur s'écriait :

« Maintenant la victoire nous paraît indubitable, surtout si le budget décennal et les lois proposées passent : la réaction sera bien plus forte. L'opinion, le siècle ne veulent plus de ces vexations... La population entière déteste le joug qu'on veut lui imposer ; c'est là l'exacte vérité, l'opposition qui se montre n'est pas la vingtième partie de l'opposition qui existe. Laissons nos ennemis accumuler les fautes, ne nous affligeons pas des excès auxquels ils vont se porter et que j'appellerais volontiers heureux... [Bientôt l'Europe généreuse] applaudira à ce que la force des choses amènera alors tout naturellement et que personne ne nous ne demande aujourd'hui,

à savoir, les garanties nécessaires pour n'être plus traités en ilotes ni sacrifiés, une représentation proportionnée à la population, un meilleur système d'élection, la suppression du budget décennal, et, si l'incompatibilité entre le midi et le nord était enfin reconnue, des lois et une législature séparées pour chaque partie du royaume. »

Le 15 février 1830, le *Courrier de la Meuse* estimait :

« A notre avis, il est temps et plus que temps que le gouvernement fasse de sérieuses réflexions sur la conduite qu'il tient et sur le sort qu'il se prépare. Il n'est pas trop tard, rien n'est désespéré ; mais nous ne conseillerions pas d'attendre plus longtemps... M. Van Maanen connaît les règles du despotisme, nous n'en doutons pas. Mais connaît-il le caractère du peuple belge ? Connaît-il l'état moral de la nation ? Sait-il quelle différence il y a entre les Pays-Bas de 1812 et ceux de 1830 ? Sait-il quelle distance sépare ces deux époques ? S'il le sait et que, malgré cela, il agisse comme il fait, sa témérité est grande et inexplicable ; s'il l'ignore, il le saura bientôt. »

Le *Politique* suivait avec une attention passionnée « les progrès de la lutte entre la monarchie et la liberté ». Lebeau écrivait le 25 février :

« Pour quiconque observe avec attention la marche des événements, il est notoire que l'Europe touche à une nouvelle crise. Il est plus difficile d'en préciser la nature et les effets que de connaître le théâtre où elle doit éclater. Chacun pressent que ce théâtre est la France. »

Et le 7 Mars :

« Après cette conquête (imminente) de la liberté française, si autre part en Europe, on s'obstine à méconnaître les conditions qui font accepter la monarchie par les consciences éclairées, on s'exposera tôt ou tard, soit à reculer là devant le déploiement matériel, là devant l'ordre légal des forces du pays, soit à n'obtenir qu'une soumission de fait chaque jour plus humiliante, plus pénible et par cela même plus précaire. Des regards pourront se porter vers le dehors, on sera gallomane ailleurs, comme en France on peut devenir orléaniste, parce que le pouvoir avec lequel on ne demanderait qu'à s'arranger, aura répudié toute condition d'alliance. S'il est dangereux d'exciter de pareils sentiments en tout pays, l'imprudence est bien plus grave, là où nulle tradition natio-

nale ne lie le présent au passé, où la patrie, les institutions, la dynastie, tout est nouveau et pour ainsi dire improvisé. Là surtout le royalisme chevaleresque n'a point d'aliment. Un peuple que le hasard des événements a dû rendre aussi positif, n'attache d'importance aux questions de choses et de personnes, qu'autant qu'à ces questions se rattachent son bien-être et ses garanties. »

Il est significatif de constater qu'à cette époque l'opinion et la presse évoluaient nettement vers une solution fédéraliste (*Journal de Louvain*, 24 juin 1829 ; *Catholique des Pays-Bas*, 26 mars 1830 ; *Courrier de la Meuse*, 15 mars 1830, etc.). Personne, si ce n'est peut-être de Potter, ne songeait au renversement du trône des Orange Nassau, ni même à la constitution d'un État belge indépendant. Mais, en six mois, l'évolution de l'opinion fut incroyablement rapide.

On se méprendrait gravement si, sur ces progrès de l'opinion publique, on attribuait une influence excessive aux idées françaises. Ni l'influence des émigrés de 1816, ni celle de la presse antibourbonienne créée à Bruxelles ne peut être retenue. Il est même curieux de constater que c'est à ces journalistes français que le gouvernement s'adressa pour combattre l'esprit d'opposition qui venait de naître en Belgique en dehors d'eux. Sans doute, nos rédacteurs nationaux suivaient de très près la marche des événements, de la France. Ils saluèrent avec joie la chute de Villèle et l'avènement du ministère Martignac en 1828. Ils unirent leurs voix à celles de l'opposition libérale de Paris pour flétrir la constitution du Cabinet Polignac en 1829. Les discours de Chateaubriand, de Benjamin Constant, de Royer-Collard furent toujours reproduits avec empressement. Mais on est beaucoup plus frappé du caractère national et propre de l'opposition belge que de ses prétendues racines françaises. A Liège, par exemple, où l'esprit d'opposition a toujours été le plus tenace, l'influence de la presse française apparaît comme moins notable qu'en Flandre et en Brabant.

Lamennais

Il est cependant une influence que l'on s'est plu à montrer et à estimer considérable : c'est celle de Lamennais. Bien que la question ne soit pas encore complètement élucidée (1), il est permis de se faire une opinion assez juste. L'influence de Lamennais est énorme en Flandre ; elle imprègne la doctrine du *Catholique des Pays-Bas* et surtout de son rédacteur Bartels (voyez 21 et 22 août 1830, et les *Documents sur la Révolution*, publiés par Bartels en 1834). Elle est attestée par des allusions de la presse de Bruxelles et de Louvain, par les rapports du nonce, etc. Mais il importe de ne pas étendre cette constatation à tout le pays. Dans la région wallonne, c'est le contraire. Et à Liège, on peut lire dans le *Courrier de la Meuse* des articles qui réprouvent dès le début de 1829 les doctrines de l'illustre penseur et qui rappellent les condamnations dont il a été l'objet de la part des archevêques de Paris, de Tours et de Cambrai. Ainsi l'opposition catholique liégeoise n'apparaît point comme ayant subi la même influence que la partie flamande du pays.

Parvenu au terme de notre étude, nous n'avons plus qu'à enregistrer les derniers épisodes et le dénouement du drame qui se joue depuis 1815. Pour mettre fin à ce débordement d'attaques, le gouvernement avait cru devoir faire un pas en arrière. Alors qu'il capitulait sur la liberté de l'enseignement, la liberté des langues et l'abolition de certains impôts, il avait déposé un projet de loi qui punissait d'un à trois ans de prison quiconque « aura attaqué la force obligatoire des lois ou excité à leur désobéissance ou aura de quelque manière que ce soit compromis la tranquillité publique soit en favorisant la discorde, en fomentant le désordre et la méfiance, soit en outrageant le gouvernement, son autorité ou ses actes ». Comme l'écrivait Rogier dans

(1) Le R. P. de Moreau vient cependant de l'étudier avec compétence dans un article de la *Nouvelle revue théologique* de Louvain, en 1928.

le *Politique* du 11 mai 1830, « c'est le coup de mort à la liberté de la presse ». C'était l'abrogation de la loi libérale du 16 mai 1829. Le projet fut rejeté par égalité de voix (52 contre 52). Mais, finalement, la rédaction qui ne rencontra que 12 opposants fut celle-ci : « Quiconque aura méchamment et publiquement de quelque manière ou par quelque moyen que ce soit attaqué la force obligatoire des lois ou provoqué à y désobéir ». Cela suffit pour intenter pour la première fois au *Politique*, au *Courrier de la Meuse*, au *Journal de Verviers*, au *Courrier de la Sambre*, des poursuites dont seule la Révolution put arrêter l'effet.

Au surplus, le gouvernement demeura intransigeant sur les autres griefs de l'opposition : responsabilité ministérielle, inamovibilité de la magistrature, rétablissement du jury. Il est donc inexact de prétendre que l'opposition avait obtenu entière satisfaction à la veille de la Révolution. Il est même évident que le gouvernement esquissait alors un pas en arrière, gros de menaces pour l'avenir.

Les élections de juillet 1830 vinrent montrer une fois de plus les progrès de l'opposition. Si deux ministériels étaient réélus à Anvers à une faible majorité, si Reyphins parvenait à conserver son siège à Bruges grâce à la pression gouvernementale, partout ailleurs ce fut le triomphe des constitutionnels. A Liège, M. de Stockem est réélu par 39 voix sur 61 votants ; mais Fabry-Longrée, trop modéré, est éliminé par Raikem qui recueille 34 voix. Le 1^{er} candidat ministériel, comte de Liedekerke, n'obtint que 22 suffrages, le 2^e, Sauvage, n'eut que 15 voix.

En dépit des citadelles que le gouvernement hollandais conservait encore parmi les industriels gantois et les commerçants anversoïis, il est probable que les élections de 1831 auraient donné aux Belges la majorité absolue aux États-Généraux. La précipitation des événements ne le permit point. La révolution parisienne de juillet allait avoir son écho à Bruxelles et dans tout le pays. Le 10

(23)

regard d'homme

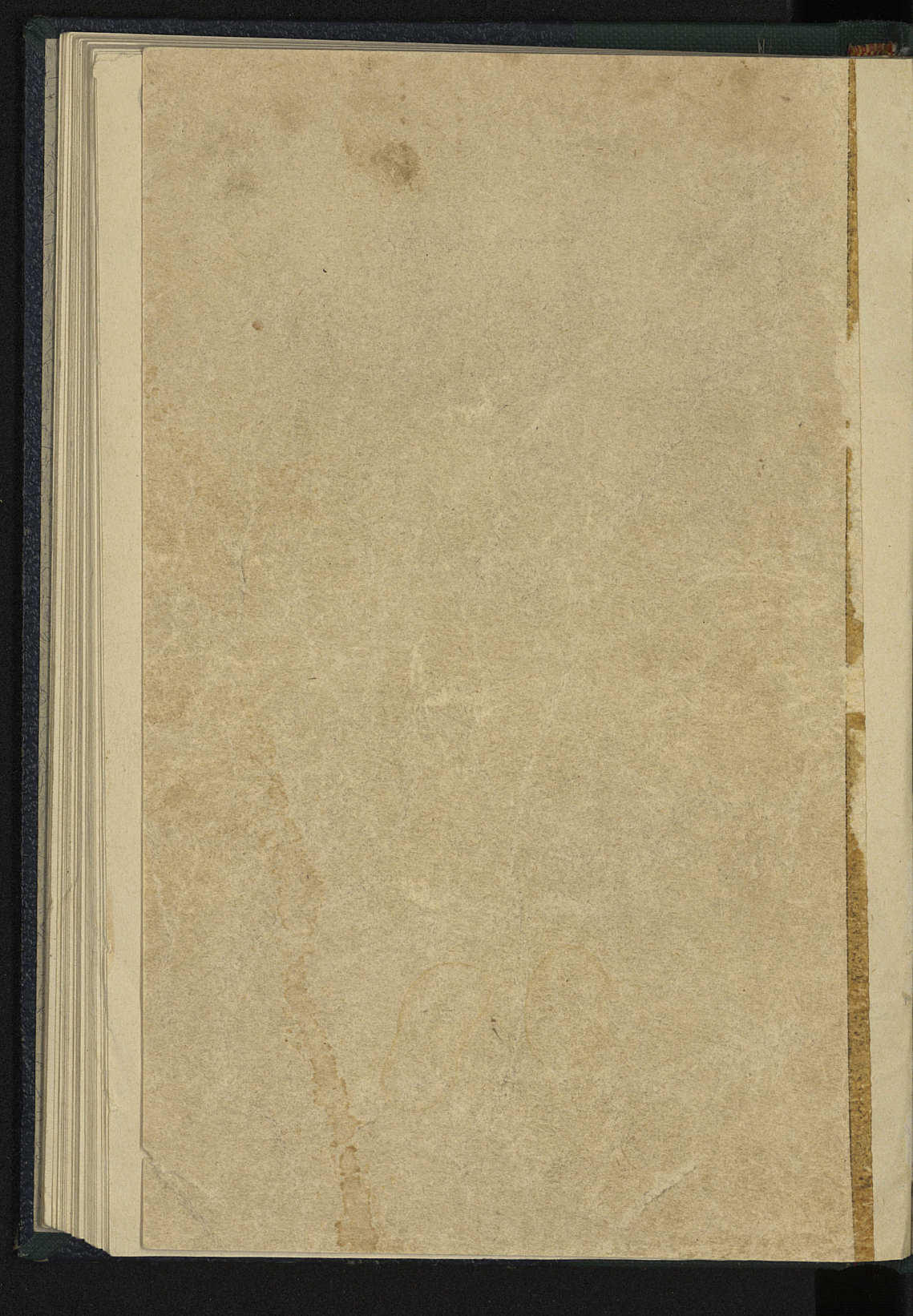
août, le Courrier des Pays-Bas publiait cet article décisif :

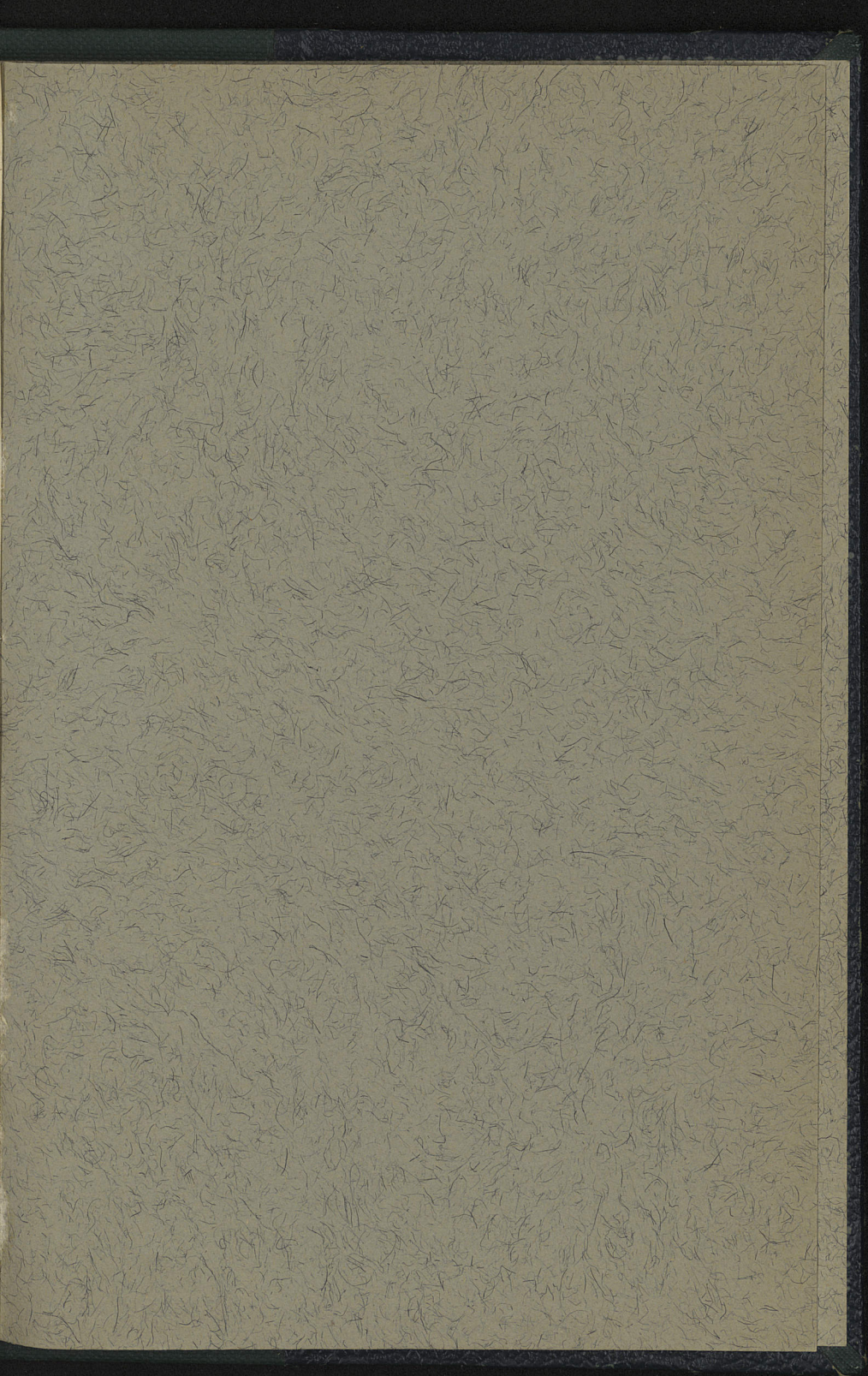
« Les Belges ont une nationalité qu'on ne peut affecter de méconnaître qu'en répudiant le long témoignage de leur histoire et en ne tenant aucun compte des nombreuses spécialités de caractère qu'ils présentent encore aujourd'hui. Il est vrai que cette nationalité n'a pas toujours suffi seule au maintien de leur indépendance et que pendant longtemps les Belges n'ont vécu de leur propre vie que moyennant les secours et sous la protection de quelque grande puissance. C'est là une raison non pas de nier leur nationalité, mais de la déclarer d'autant plus forte et plus vivace, puisque l'étranger protecteur n'est jamais parvenu à la faire s'absorber et se perdre dans sa propre nationalité. Si donc la Belgique a des titres pour demeurer elle-même, nos voisins du midi doivent comprendre qu'il n'entrera jamais dans nos vues ni dans nos intérêts de devenir simple province de la France. A la vérité, il est permis aux Français comme à nos autres voisins de bâtir tels projets politiques qui plaira sur la double donnée de notre volonté de rester Belges et notre disposition à préférer toujours l'espèce de gouvernement nous donnera le plus de facilité pour vivre et agir comme Belges. Car nous n'avons, aujourd'hui comme autrefois, aucun autre motif que notre intérêt national pour aimer l'alliance d'un peuple quelconque ou l'autorité d'une dynastie quelle qu'elle soit. Que si nous demande après cela si le régime actuel nous ménage tout cela, comme Belges, nous avons le droit de désirer, nous répondrons non, sans hésitation comme sans crainte... »

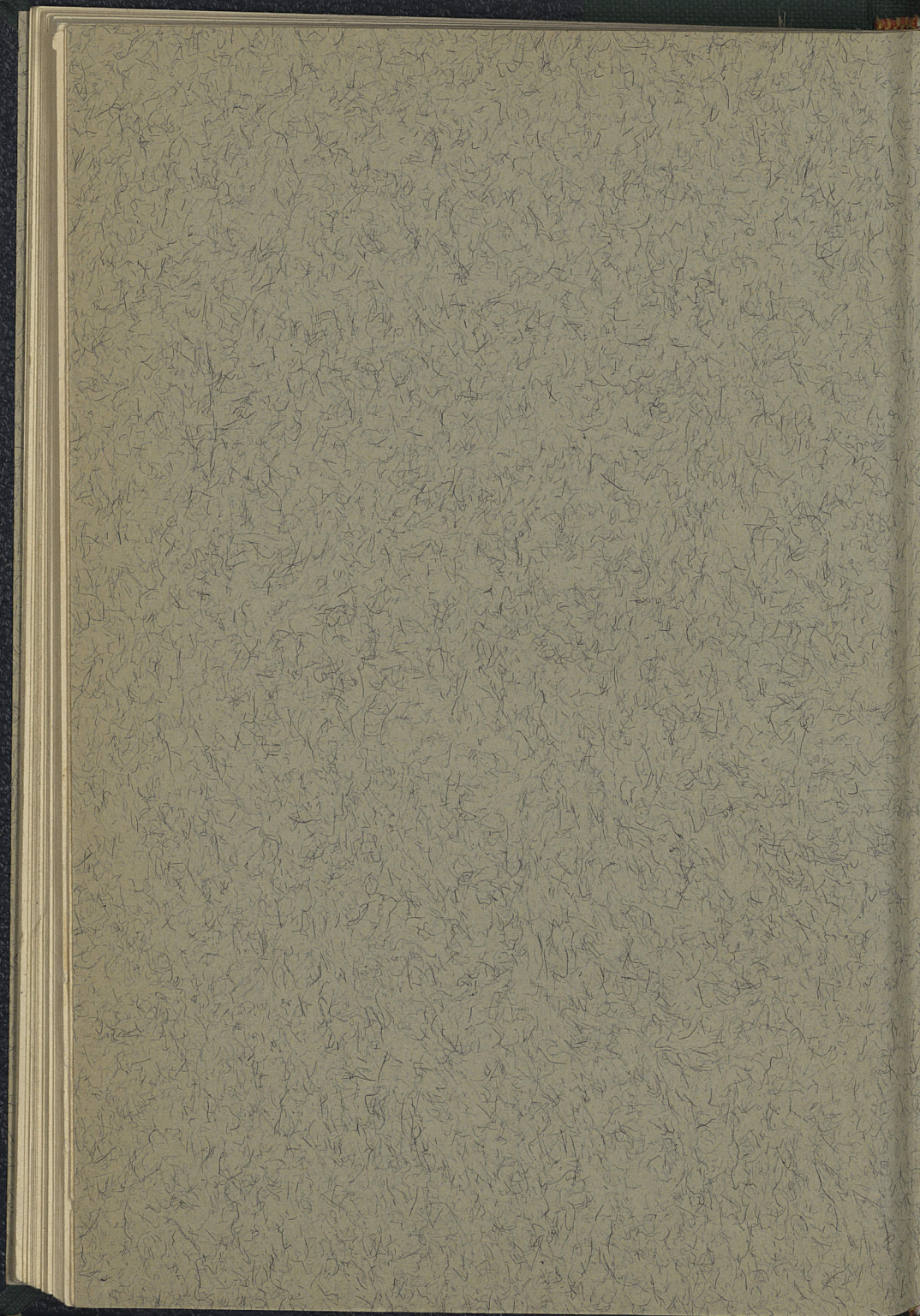
Quinze jours après, la Révolution belge commençait...

PAUL HARSIN.

;
,s
li'i
eb
mp
aeg
lilon.
-leup
no'
eo







ULg - C.I.C.B.



700508469

